



ATTENTATS



COP21



KURDES



ROMS



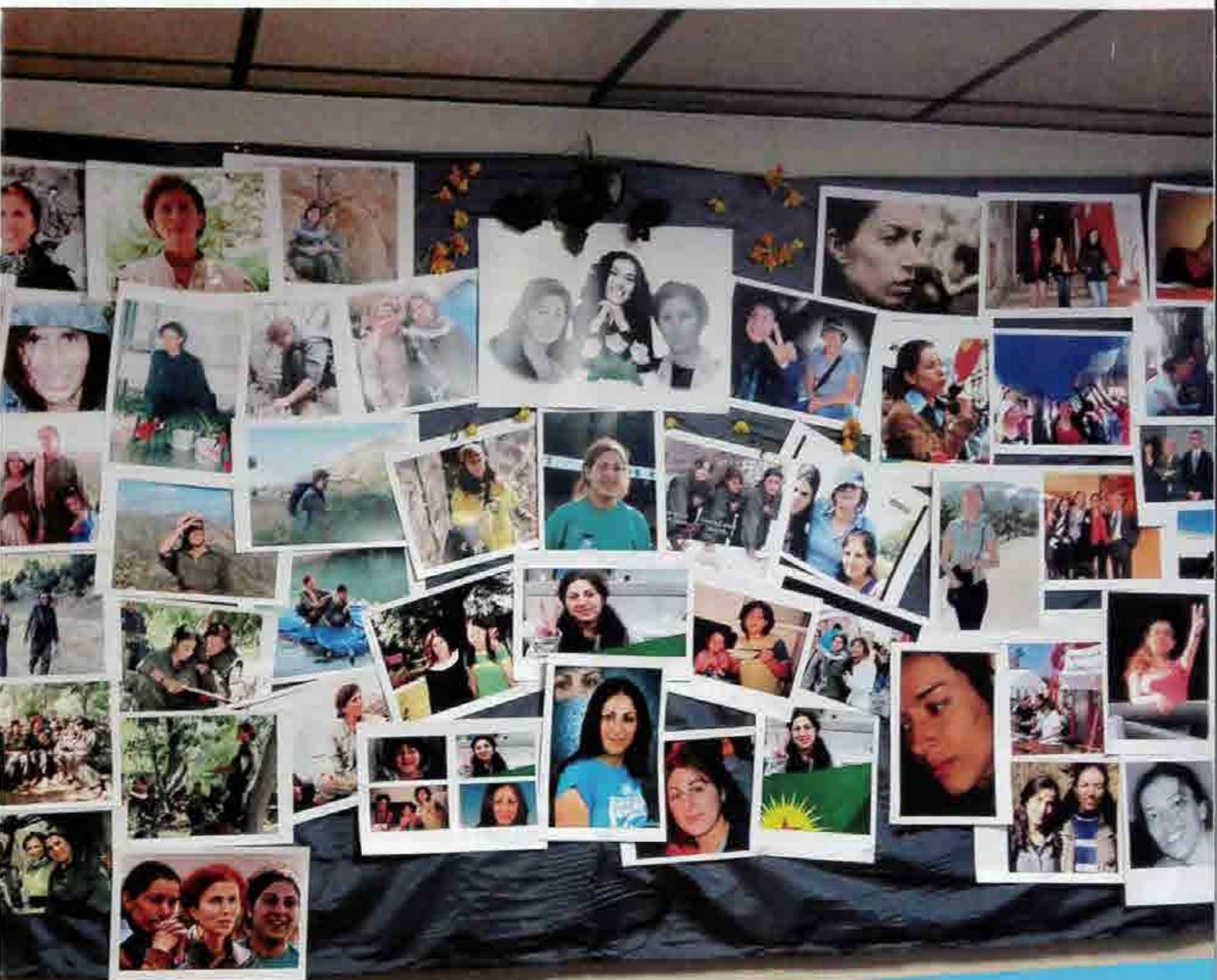
Différences

mrp

N°296

Janvier / Février / Mars 2016

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



DOSSIER : Attentats, état d'urgence, constitution...

SOMMAIRE

2 Corse : le MRAP indien

ÉDITO : DOSSIER

- 3 Vague d'attentats à Paris
Lettre ouverte au Président de la République
- 4 Le MRAP horrifié appelle à refuser tout amalgame
Face aux attentats agissons pour un monde plus juste
- 6 Le MRAP condamne
la nouvelle vague raciste en France
- 6 État d'urgence : danger !
- 7 Déchéance de la nationalité : quand le cynisme
s'ajoute aux violations des droits de l'homme
La Nausée
- 8 Nous ne céderons pas !

COPZI

- 9 Le réchauffement climatique
n'est pas l'ami des peuples
- 10 Urgence climatique :
l'accord de Paris, un faux-semblant ?

INTERNATIONAL

- 13 Guerre menée par Erdogan contre
le peuple kurde ! brisons le silence !
- 16 Rencontre avec Nurray Sancar
- 16 L'entreprise israélienne Partner confirme la
résiliation de son contrat avec Orange
Pourquoi je refuse. Déclaration de Taïr Kaminer
- 17 L'Homme est un migrant
Victoire du peuple sahraoui
devant la cour européenne de justice

ANTI-RACISME

- 18 Statistiques ethniques : un danger toujours
présent
Le MRAP lance deux projets en 2016
- 19 Internet, réseaux sociaux, routes de la haine
raciale ?

MUMIA ABU-JAMAL

- 20 Rencontre avec Mumia Abu-Jamal

ÉCHOS DES COMITÉS LOCAUX

- 21 Vtrollles : Un projet-jeunesse revigorant
Origami « Racisme hors-jeu ! »
- 22 Dunkerque : insertion en bonne voie pour les
familles roms

FILMS ET LIVRES

Illustration de couverture : © Paul Gendrot

« Différences »
Numéro 294

43, bd de Magenta
75010 PARIS
Tél : 01 53 38 99 99
Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication :
Jean-Claude Dulieu

Rédaction :
Jean-Claude Dulieu

Assistants de rédaction :
Dominique Deltraur
M.G. Guesdon
Jean-Paul Le Marec

Trésorière :
Marie-Annick Butez

Conception/Impression :
Marnat - Tél : 01 47 40 33 10

Dépôt légal :
Juillet 2007

mrp

La Direction du MRAP souhaite à tous ses ami(e)s ses meilleurs vœux pour l'année 2016

Le Préfet de Corse reçoit une délégation de racistes : le MRAP est indigné !

Pendant deux jours, vendredi 25 et samedi 26 décembre des racistes ont défilé à Ajaccio aux cris de : « Les arabes dehors ! » et « Il faut les tuer ! ». Passant aux actes, les manifestants ont détruit un lieu de culte. La seule réponse que l'on attendait de l'État était la répression du racisme et non une réunion où le représentant de la République dialoguerait avec les racistes agissant en bande organisée. « J'ai reçu une délégation pour leur demander de cesser ces mouvements et cette démonstration qui donne un image désastreuse de la Corse », a déclaré le Préfet. Heureux de cette rencontre mondaine qui les légitimait, les leaders du rassemblement raciste ont alors déclaré être satisfaits des « engagements de l'État ». Cette réunion effarante entre un Préfet et les représentants de la horde raciste scandalise le MRAP. Faut-il rappeler à Monsieur le Préfet de Corse et au Ministre de l'intérieur, que l'appel collectif au meurtre raciste n'est pas une opinion avec laquelle on débat entre gens de bonne compagnie, mais un délit que l'on sanctionne sans dialogue avec la force de la loi et par la répression qui s'impose. Rappelons aussi que ce qui était en jeu n'était pas « l'image » d'une Corse qui n'est en aucun cas responsable des actes d'une minorité, mais la peur bien réelle des populations du quartier visé ; immigrés, fils et filles de l'immigration ou encore musulmans. Faut-il en conclure que le Préfet va, dans les jours qui suivent, lancer des cartons d'invitation à une délégation des voyous qui ont caillassé les pompiers d'Ajaccio, avant de les réceptionner sous les lambris de la République pour leur demander de ne plus donner une mauvaise image de l'île de beauté ?

Paris le 29 décembre 2015.

Vague d'attentats à Paris

Lettre ouverte à Monsieur Le Président de la République

Monsieur le Président,

Le 14 mars 2014, vous avez reçu le MRAP, la LICRA, la LDH et SOS Racisme. À cette occasion, vous nous avez assuré de votre détermination et de celle du gouvernement à lutter contre tous les actes racistes, notamment anti-musulmans, qui constituent des atteintes insupportables à l'unité républicaine. Pendant le 3ème trimestre 2015, Monsieur Manuel Valls, Premier Ministre, a attribué le label « Grande Cause Nationale » à la campagne organisée par nos quatre associations pour provoquer une mobilisation d'ampleur contre le racisme.

En cette année 2015, les citoyens de notre pays ont été frappés à plusieurs reprises par de sanglants attentats terroristes qui ont conduit la société à s'interroger sur elle-même. Mais avec consternation, nous constatons un grand décalage entre vos déclarations de mars 2014, l'engagement de Monsieur le Premier Ministre pour la Grande Cause Nationale et des décisions que vous avez confirmées lors de vos vœux aux Français le 31 décembre 2015, concernant la constitutionnalisation de l'état d'urgence et la déchéance de la nationalité.

Beaucoup a déjà été dit et écrit. Le MRAP lui-même s'est exprimé à diverses reprises sur ces questions, seul ou avec de nombreuses autres organisations. Nous soulignerons ici quelques points qui touchent à la raison d'être du MRAP et sur lesquelles nous avons quelques compétences et reconnaissances justifiées par plus de 65 ans d'actions de lutte pour la paix et contre le racisme.

Monsieur le Président, vous avez décrété l'état d'urgence le lendemain des sanglants attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris. À votre demande, le Parlement a prolongé cet état de 3 mois. Vous proposez aujourd'hui que le Congrès l'inscrive dans la Constitution.

Si des mesures exceptionnelles ont pu être nécessaires dans l'urgence pendant les 12 jours qui ont suivi ces attentats, nous ne comprenons pas qu'elles puissent encore aujourd'hui s'ajouter aux divers dispositifs judiciaires et policiers de notre état de droit ordinaire. Et encore moins qu'elles puissent être « constitutionnalisées ». Car au-delà des multiples bavures, dérives et instrumentalisation à d'autres fins que celles annoncées, la pérennisation de l'état d'urgence est grosse de dangers.

En effet, l'état d'urgence confère des prérogatives d'exception au pouvoir exécutif et administratif hors du contrôle du pouvoir judiciaire pourtant essentiel à un bon fonctionnement de notre démocratie. Il est un danger pour les libertés publiques et peut n'être qu'un prétexte pour interdire toute voix dissonante. Des avocats ont souligné le manque, voire l'absence de motivations réelles de certaines assignations à résidence. La police a effectué des signalements au parquet - en vue de poursuites - suite à une manifestation pour les droits des migrants le 22 novembre. Certaines des 58 personnes signalées ne se trouvaient même pas à Paris ce jour-là. Le MRAP, soutien actif des droits des migrants et réfugiés, s'inquiète de ces poursuites contre des citoyens manifestant leur solidarité.

Toutes les dérives sont dramatiquement confirmées par la décision du gouvernement de renoncer à ses obligations liées à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Le MRAP est extrêmement préoccupé par toute entorse aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, individuelles et collectives.

Monsieur le Président, l'extension de la déchéance de nationalité rendue possible pour des Français nés français est dangereusement porteuse de divisions au sein de la société. C'est un signal désastreux adressé à tous ceux qui doutent de leur appartenance pleine et entière à la nation. Car, non seulement l'efficacité de cette mesure est nulle, mais elle conforte tous ceux qui prétendent que le « vivre ensemble » avec nos différences n'est pas possible. Les dispositions législatives et réglementaires actuelles permettent pourtant de mettre hors d'état de nuire les terroristes sans qu'il soit nécessaire de limiter les droits de tous.

Cette idée de déchéance, défendue de longue date par l'extrême-droite qui veut bannir le droit du sol, crée et renforce les préjugés xénophobes et les aveuglements identitaires. Elle invite à désigner des boucs émissaires et ouvre grande la porte aux discriminations racistes. En ce moment de grande tension, nos concitoyens musulmans ou supposés tels sont les premières victimes du racisme comme l'ont encore montré les événements de fin décembre 2015 en Corse.

Nous vous demandons d'en revenir aux engagements que vous avez pris par le passé, de lancer une contre-offensive conséquente pour la justice, l'égalité et la paix, de prendre des mesures significatives telles que le droit de vote pour les résidents non européens et la mise en place d'un récépissé de contrôle d'identité.

Monsieur le Président, il est dangereux de créer un dispositif d'exception comme l'état d'urgence qui risque de devenir rapidement la norme, et dont on ne sortira plus. La déchéance de la nationalité contre des nationaux français au prétexte de leur bi-nationalité est une menace lourde pour notre « vivre ensemble » ici. Elle peut nous ramener à des pages sombres de notre histoire, douloureuses pour ceux qui en furent les premières victimes au nom de la « race » et indignes d'un gouvernement français. A quoi seraient utilisés l'état d'urgence et la déchéance de la nationalité « gravés dans le marbre de la Constitution » dans les mains d'un gouvernement décidé à les utiliser pour combattre ses adversaires, réprimer toute opposition démocratique et imposer ses vues idéologiques mortifères pour les libertés publiques ? L'Extrême-Droite est en embuscade.

Enfin, ces mesures, prises sous la pression d'un événement et d'une émotion et touchant aux principes historiques de notre démocratie, ne cautionnent-elles pas l'idée d'une fragilité de cette démocratie ? Ne risquent-elles pas de constituer une sorte de victoire politique du terrorisme ? Pour notre part, nous pensons que ce qu'il faut opposer à la terreur, c'est davantage de démocratie.

5
Janvier
2016



Jean-Claude DULIEU



Renée LE MIGNOT



Augustin GROSSDOY

Suite et fin de la page édito

Pour toutes ces raisons et celles exprimées avec d'autres, nous vous demandons de renoncer à étendre la déchéance de nationalité, de lever immédiatement l'état d'urgence en cours et de renoncer à les inscrire dans la Constitution.

C'est indispensable pour que le pays puisse engager la construction démocratique d'une société plus juste, plus solidaire, plus égalitaire, pour prouver aux citoyens que la solution à leurs problèmes réels ne peut être dans les futurs matins bruns qu'annoncent les surenchères autoritaires, inégalitaires, identitaires. Vous vous honoreriez et vous honoreriez tous les citoyens français ou étrangers qui ne demandent qu'à vivre ici en paix et en sécurité.

Monsieur le Président, afin que nous puissions vous exposer nos raisons, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir avant que des décisions irréversibles soient prises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

La Présidence du MRAP
Jean-Claude DULIEU,
Renée LE MIGNOT,
Augustin GROSDOY.



a été détruite : les terroristes ne faiblissent pas, leur influence progresse. Les attentats de Paris s'inscrivent dans la suite des attaques de janvier dernier contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, contre le musée du Bardo ainsi qu'à Sousse en Tunisie et à ceux plus récents de Charm el-Cheikh et de Beyrouth. Ils font écho aux tragédies que vit le Moyen-Orient (Liban, Syrie, Irak, Turquie, Palestine...). Comment dissocier ces attentats de ce qui se passe au Moyen-Orient, en Afrique ? Comment faire abstraction de la politique dans laquelle la France s'est engagée avec des interventions militaires à répétition ? Comment oublier les lourdes responsabilités des pays du Nord avec à leur tête les Etats-Unis et l'Union Européenne dans la crise du Moyen-Orient par exemples par leurs interventions armées en Afghanistan, en

Irak et en Lybie. Ainsi, Daesh s'est construit sur le chaos qui règne au Moyen Orient et notamment en Irak. Les Kurdes, avec l'aide de l'Armée Syrienne Libre, ont fait reculer Daesh après le siège de Kobané mais pendant toute la durée de cette bataille, ils ont crié en vain au monde « aidez nous ». Aujourd'hui encore, ce sont les Kurdes d'Irak qui viennent de libérer Sinjar. Personne n'a voulu les entendre, comme personne n'a voulu entendre les démocrates Syriens qui demandaient depuis 2011 de l'aide contre Bachar al-Asad, qui a favorisé le développement du monstre contre lequel il se présente comme un rempart. Pire, aucune mesure n'a été prise contre les Etats qui aident directement ou indirectement Daesh : Arabie Saoudite, Qatar, Turquie. La France entretient des relations amicales avec Erdogan qui préfère

bombarder les villages kurdes plutôt que de s'attaquer à Daesh. Daesh se finance grâce au pétrole, mais qui leur achète ce pétrole ? La lutte contre Daesh ne doit en aucun cas être le prétexte à une complaisance vis-à-vis du régime criminel de Bachar al-Assad. La lutte contre le terrorisme impose de changer de politique internationale. La guerre n'est pas la solution. Il faut agir en amont afin que ne se présente plus à nous le cruel dilemme « Intervention ou massacres ». Il faut privilégier les solutions politiques et en cas d'impérieuse nécessité agir uniquement sous mandat et contrôle de l'ONU. Enfin, il faut construire un monde plus juste, plus, plus égalitaire, basé sur la coopération et non la domination. C'est ainsi que seront éradiquées les racines du terrorisme.

Jacques TOUBON, défenseur des Droits a déclaré : « Au fur et à mesure, on va s'apercevoir qu'il y a un certain nombre de cas dans lesquels les mesures qui ont été prises ont été excessives... »

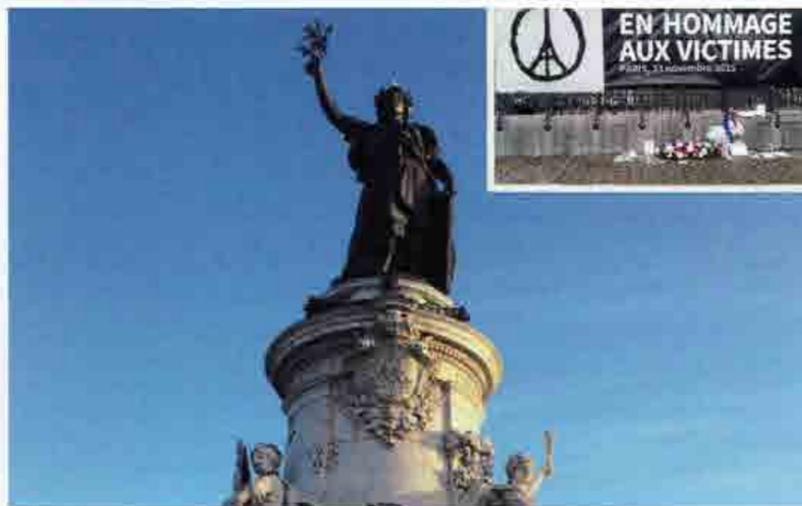
Nils Mulznicks s'est exprimé sur ce qui se passe en France, en tant que Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe « Nous assistons à certaines dérives, il y a des pratiques de profilage ethnique de la part des agents de police... Une véritable accusation ! »

14
Novembre
2015

le MRAP horrifié appelle à refuser tout amalgame

Le MRAP exprime son horreur suite à la vague d'attentats commis à Paris ce vendredi 13 novembre et qui a fait au moins 120 morts, 200 blessés dont 83 dans un état grave. Indigné par ces actes barbares, il présente aux familles des victimes ses sincères condoléances et les assure de sa profonde solidarité.

Le MRAP réaffirme avec force qu'aucune cause au monde ne peut justifier une telle barbarie. Il met solennellement en garde contre tout amalgame et toute stigmatisation que risque d'entraîner cet acte incommensurable. La solidarité, la démocratie doivent l'emporter sur la haine. Appeler à construire un monde solidaire est la réponse que nous devons apporter face à cette haine fanatique.



16
Novembre
2015

Face aux attentats, agissons pour un monde plus juste

Le MRAP a condamné dès samedi matin les horribles attentats de vendredi dernier, revendiqués par Daesh, qui ont fait au moins 129 morts et 200 blessés. Il réaffirme son entière solidarité avec les familles et les amis des victimes si durement éprouvés et, comme des millions de Français et Françaises, partage leur douleur. Au delà de la colère et de l'émotion, il nous faut réaffirmer un certain nombre d'idées. Nous devons refuser tout amalgame, toute stigmatisation et rejeter avec force toute utilisation de cette tragédie à des fins racistes ou xénophobes. Des mesures sont nécessaires pour assurer la sécurité des populations. Elles ne doivent en aucun cas permettre des atteintes aux libertés individuelles et publiques, à la liberté de réunions ou de manifestations.

Dès maintenant nous devons, dans la sérénité, réfléchir sur les causes de telles monstruosités. Le 25 septembre 2001, au lendemain des attentats de New York, le MRAP écrivait dans une lettre ouverte à Georges Bush « vous préparez une guerre

contre le terrorisme et vous êtes convaincu de la gagner mais le terrorisme ne résume ni à un homme, ni à un groupe. Il est diffus et se développe sur le terreau des inégalités, des injustices, des violences qui règnent sur notre planète. La guerre

contre le terrorisme ne se gagnera pas par les armes mais par la construction d'un monde nouveau plus juste, plus égalitaire, plus respectueux des peuples ». Nous avons hélas raison. L'Afghanistan, l'Irak, la Lybie ont été bombardés. Grozny

19
Novembre
2015

Le MRAP condamne la nouvelle vague raciste en France

Dès le 14 novembre, le MRAP exprimait son horreur suite à la vague d'attentats commis à Paris le 13. Il mettait solennellement en garde contre tout amalgame et toute stigmatisation. Aujourd'hui avec indignation il constate qu'en ce temps de deuil les actes racistes, islamophobes se multiplient, en région parisienne, (à Ermont, Pithiviers, Crétell...), ailleurs en France (à Pontarlier, Cambrai, Pontivy, Lyon, Blaye, Barantin, Lille, Metz, Evreux, Reims etc.). La stigmatisation vise aussi les quartiers populaires comme cette ignoble affiche du FN « choisissez votre banlieue ». Le MRAP condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques qui frappent ou ont frappé nos concitoyen-ne-s musulman-e-s ou supposé-e-s tel-le-s. Il rappelle que les actes de terrorisme commis ces temps en France sont le fait d'individus liés à Daesh dont l'un de objectifs est d'installer en France un climat de haine, de division et de violence. Ils n'ont rien à voir avec l'Islam.

Il renouvelle son appel à refuser tous les amalgames entre terroristes, migrants ou réfugiés. Il appelle les pouvoirs publics à la plus grande vigilance pour que les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos

concitoyen-ne-s ne soient pas l'occasion d'un regain de nationalisme mortifère. Le MRAP refuse que la nécessaire solidarité avec les victimes et leurs proches soit le prétexte à des actes racistes et xénophobes.



Hommage au Stade De France

02
Décembre
2015

État d'urgence : danger !

La France qui se revendique des Droits de l'Homme les bafoue

Nous nous plaignons souvent de ne pas voir assez de jeunes s'investir dans les causes que défend le MRAP, militer dans les comités locaux, organiser des colloques, réfléchir aux grandes questions économiques, politiques et sociales, donner un souffle nouveau à notre Mouvement...

« Un peuple qui est prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'un ni l'autre, et en général il perd les deux ». Benjamin Franklin. L'état d'urgence décrété le 14 novembre, prolongé pour 3 mois par le Parlement est inscrit dans une loi du 3 avril 1955, adoptée en pleine guerre d'Algérie, donc dans un contexte de répression coloniale exercée sur un peuple entier.

La loi a ensuite été utilisée à l'échelle de la France entière en 1961. L'état d'urgence a été proclamé en Nouvelle Calédonie en 1984. Elle fut encore appliquée du 8 novembre 2005 au début de janvier 2006 dans les banlieues des grands centres urbains. Cet état d'urgence confère des prérogatives d'exception au pouvoir exécutif et administratif. Certes le décret prévu par la loi de 1955 qui permettait la censure de la presse a été supprimé mais le danger persiste. La loi du 3 avril 1955 permet de décréter un couvre-feu, dans certaines zones délimitées et pour certaines plages horaires. Les pouvoirs publics l'avaient amplement utilisée en 2005.

Les deux principaux volets mis en œuvre actuellement concernent les perquisitions administratives et les interdictions de manifestations et rassemblements. Les perquisitions de domicile peuvent être menées à toute heure du jour ou de la nuit, sans mandat judiciaire. Elles peuvent s'accompagner d'assignations à résidence. Les pouvoirs publics viennent de faire un ample usage de cette possibilité, surtout en direction - selon leurs intentions déclarées - de certains courants de ce qui est appelé désormais « l'islam radical ».

L'interdiction de rassemblements peut concerner des manifestations en plein air, mais également des réunions ou représentations dans des salles de spectacle. Le gouvernement peut dissoudre des associations jugées dangereuses pour l'ordre public. Déjà les « bavures » et les dérives sont nombreuses. À tel point que le mercredi 25 novembre le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a cru devoir inviter les préfets à mener les perquisitions « dans le respect du droit », preuve qu'il n'a pas toujours été respecté. Suivant le journal « Le Monde » (24 novembre), les cibles des perquisitions vont bien au-delà de la mouvance djihadiste.

Dans certains cas, les observateurs et observatrices ont d'ailleurs bien du mal à saisir la raison

de certaines perquisitions, leur lien avec une menace terroriste quelconque. C'était le cas de la perquisition musclée d'un restaurant halal à Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise). Le 27 novembre, la Ligue des Droits de l'Homme a souligné qu'après avoir interdit les manifestations citoyennes autour de la COP21, le ministre de l'Intérieur a assigné à résidence un des responsables de la coalition climat 21, nouvel exemple que l'état d'urgence est un danger pour les libertés publiques et que la lutte contre le terrorisme n'est ici qu'un prétexte pour interdire toute voix dissidente. Des avocats et avocates impliqués notamment dans la défense des personnes assignées à résidence rapportent le manque de motivation de ces mesures. Ainsi, en région toulousaine les autorités se sont contenté d'un « Vu l'état d'urgence... ». Les manifestations des 28 et 29 novembre à Paris et en régions ont été interdites au motif qu'elles pourraient constituer des « cibles » et que les forces de l'ordre sont occupées à autre chose que leur protection.



Mais en même temps, le gouvernement ne demande ni la fermeture des centres commerciaux, ni celle des complexes cinéma ou des musées, ni l'annulation des marchés de Noël et des manifestations sportives. Le MRAP dénonce en particulier les 58 signalements effectués par la police au parquet - en vue de poursuites - suite à la manifestation pour les droits des migrants qui s'est tenue, malgré une interdiction, le dimanche 22 novembre. Certaines des 58 personnes ne se trouvaient même pas à Paris au moment de la manifestation. La police semble s'être servi de fichiers préalablement constitués et d'une vidéo journalistique. De même, l'arrestation, Place de la République à Paris, dimanche 29 novembre, de plus d'une centaine de personnes a touché des militants syndicaux, des militants associatifs, des militants écologiques qui exerçaient leur droit à revendiquer pour la justice climatique.

Poursuivre des citoyen-ne-s qui manifestent leur solidarité avec des migrants et des réfugiés est un affront à l'esprit civique. Si ces poursuites devaient aboutir, cela laisserait augurer de sinistres perspectives, d'autant plus que certain-e-s n'hé-

sitent pas à créer un amalgame insupportable entre migrants et terroristes.

Toutes ces dérives sont dramatiquement confirmées par la décision du gouvernement français de renoncer à ses obligations liées à la convention européenne des Droits de l'Homme. Extrêmement préoccupé par les entorses aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, individuelles et collectives le MRAP appelle à la levée de l'état d'urgence et demande que soit garanti le droit de manifester et de s'exprimer publiquement. Il continuera à affirmer haut et fort sa solidarité avec les migrants et les réfugiés, et toutes les victimes de discriminations.

Dès le 16 novembre, le président François Hollande a annoncé l'élaboration d'un projet qui devrait inscrire l'état d'urgence dans la Constitution, sans limitation de durée. Jusqu'ici, l'état d'urgence était réglé par une loi ordinaire (celle de 1955) et non par la Constitution elle-même, cette dernière ne prévoyant que l'état de siège, situation encore plus grave. Non content de vouloir s'affranchir de l'état de droit en demandant aux députés de ne pas saisir le Conseil Constitutionnel, le premier ministre M. Valls, considère que « Nous allons vivre longtemps avec cette menace terroriste » (16/11/15). On perçoit aisément le danger qui consiste à créer un dispositif d'exception... qui risque de devenir rapidement la norme, et dont on ne sortira plus. L'état d'urgence, « gravé dans le marbre » de la Constitution pour une utilisation illimitée pourrait tomber dans des mains d'un gouvernement dont les objectifs liberticides seraient un danger gravissime pour les droits et libertés, un gouvernement qui n'aurait qu'à utiliser les lois et mécanismes mis en place par ce gouvernement pour imposer son idéologie, réprimer toute opposition démocratique.

Le risque est réel de voir le Front National participer à un gouvernement avec une partie de la droite. Fin 2012, les journalistes Eric Mandonnet et Ludovic Vigogne ont rapporté qu'entre les deux tours de l'élection présidentielle des conseillers de N. Sarkozy lui avaient suggéré... de proposer le ministère de l'Intérieur à Marine Le Pen.

Pour imposer son idéologie et combattre ses adversaires, pour réprimer toute opposition démocratique, le Front National n'aurait qu'à utiliser les lois et la constitution existantes. Le MRAP appelle tous les citoyens à s'opposer aux dérives actuelles et à en soutenir les victimes, tous les parlementaires à s'opposer fermement à la « constitutionnalisation » de l'état d'urgence. Le MRAP appelle toutes les organisations démocratiques à s'unir pour exiger le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales individuelles et collectives.

Déchéance de la nationalité :

quand le cynisme s'ajoute aux violations des droits de l'homme

23
Décembre
2015

Mardi 22 décembre, Madame Taubira, Ministre de la Justice annonçait que Monsieur le Président de la République avait renoncé à légiférer sur la déchéance de nationalité visant les binationaux, nés en France.

Hélas, cette bonne nouvelle fut de courte durée puisque le 23 décembre, Manuel Valls déclarait lors d'une conférence de presse que « le gouvernement va proposer au Congrès d'inscrire dans la Constitution, à l'occasion d'une révision, la déchéance de nationalité pour les binationaux, même nés en France, impliqués dans des affaires terroristes. »

Cette décision est d'une extrême gravité. Ce funeste projet, vieille idée de l'Extrême-Droite valide l'idée qu'il y a deux catégories de

Français, même dans le crime, certains un peu moins français que d'autres, inégaux devant la loi qui protège ou qui sanctionne. C'est un signal désastreux adressé à tous ceux qui doutent de leur appartenance pleine et entière à la nation française. Il conforte tous ceux qui prétendent que le « vivre ensemble » avec nos différences n'est pas possible. Non seulement l'efficacité de cette mesure est nulle, (ce n'est certainement pas la crainte de perdre la nationalité française qui va empêcher de futurs terroristes de passer à l'acte!) mais elle contribue à envoyer des terroristes terroriser en liberté de l'autre côté de la frontière ! Au contraire de cette attitude suicidaire pour les valeurs de justice, d'égalité, de paix, le Président de la République devrait renoncer à réintroduire le bannissement dans

l'arsenal judiciaire, lever immédiatement l'état d'urgence en cours et renoncer à l'inscrire dans la Constitution. Les dispositions législatives et réglementaires actuelles permettent de mettre hors d'état de nuire les terroristes sans qu'il ne soit nécessaire de limiter les droits de tous. Ce sont des conditions indispensables pour que le pays puisse engager la construction démocratique d'une société plus juste et plus égalitaire. Ce sont des conditions pour prouver aux citoyen(ne)s que la solution à leurs problèmes réels ne peut être dans les futurs matins bruns qu'annoncent les surenchères autoritaires, inégalitaires, identitaires. Le MRAP réaffirme sa détermination à lutter contre toutes les entorses aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, individuelles et collectives.

Un projet de loi pour lutter contre le terrorisme

Le Conseil d'Etat vient d'être saisi par le gouvernement au sujet d'un projet de loi pour lutter contre le terrorisme. L'objectif de ce projet est de renforcer les pouvoirs du parquet et des préfets.

Ce projet comprend entr'autre :

- Une certaine facilité quant à l'usage des armes par la police et gendarmerie.
- Des contrôles d'identité et des fouilles de bagage et de véhicules renforcés. A proximité « d'établissements, d'installations

ou d'ouvrages dits sensibles » - ceux-ci pourront être menés sur n'importe quel citoyen et surtout sur simple autorisation du préfet.

- Les perquisitions de nuit pourront dorénavant être décidées par le procureur en lieu et place du juge d'instruction. Une simple suspicion pourra suffire pour cette prise de décision.
- Les assignations à résidence seront possibles, en dehors du régime d'exception de l'état d'urgence.

La déchéance de nationalité : la nausée

Qui aurait pu imaginer que François Hollande, élu Président de la République par le peuple de gauche, proposerait de consacrer dans le marbre constitutionnel, une insupportable atteinte à un principe sacré, inaliénable, un droit universel qui est l'ADN du MRAP: le droit à l'égalité ? En proposant de faire entrer dans notre Constitution, l'extension de la déchéance de la nationalité à des binationaux nés en France, François Hollande marque du sceau de l'infamie sa présidence, trahit toutes celles et tous ceux qui ont cru à ses engagements de promouvoir une société plus juste, garantir une égalité entre les citoyens sans distinction d'origine, lutter contre le racisme, lutter contre les discriminations... Ainsi, l'article 2 du projet de loi constitutionnelle prétend insérer dans notre Constitution un article permettant de déchoir de la nationalité française une personne ayant également une autre nationalité qui aura été condamnée pour un crime ou un délit constituant une atteinte aux intérêts de la Nation ou un acte de terrorisme. Si cette loi constitutionnelle devait être votée, elle établirait,

dans le premier cercle sacré de nos droits universels et indivisibles, dans les textes fondateurs de notre identité, une distinction entre les citoyens français de naissance selon qu'ils sont binationaux ou non, une inégalité de traitement devant la justice contre ceux qui, le plus souvent par héritage familial, posséderaient une double nationalité. Tous, y compris le gouvernement Valls, s'accordent à considérer que cette mesure serait totalement inefficace pour lutter contre les actes de terrorisme. Néanmoins, ils persistent au nom de la force symbolique, selon eux, que la déchéance de nationalité représenterait. Mais de la force symbolique, c'est bien de cela dont il est question ! Comment vont réagir nos jeunes compatriotes binationaux, nés en France, et pour la plupart, issus d'un pays du Maghreb ou d'un pays d'Afrique subsaharienne car ce sont eux, n'en doutons pas, les cibles de ce projet ignominieux ? Nos jeunes recevront en plein cœur, cette flèche remplie du venin de la suspicion, de la discrimination à raison de leurs origines, cette flèche d'une République démembrée en citoyens de deux

catégories : ceux qui sont français à part entière et les autres, les binationaux ? Ne subissent-ils pas suffisamment leurs lots quotidiens de discriminations économiques, sociales, culturelles pour qu'il faille y ajouter cette mesure, réclamée par l'extrême droite, porteuse de discrimination, d'exclusion qui enverra à nos compatriotes les plus défavorisés, une fois encore, le message terrible d'une République qui ne les aime pas, qui les trie qui les exclut ? Quelle victoire pour l'extrême droite et tous ceux qui partagent leur idéologie raciales ! Quelle victoire pour tous ceux qui considèrent que les étrangers sont les responsables de tous nos maux !

Il nous est vanté, ici et là, les qualités de stratégie de François Hollande qui espère par « cette manœuvre, cannibaliser la droite face au Front national ». Ces abjects calculs dignes d'un exécutif de basses œuvres me donnent la nausée.

Pierre Mairat
Président Honoraire

Le réchauffement climatique n'est pas l'ami des peuples

Les conséquences du réchauffement climatique sur la physionomie de la planète sont nombreuses et connues : fonte des glaces (polaires ou d'altitude), niveau de la mer, désertification et/ou inondations, multiplication des événements extrêmes (cyclones, sécheresses...). Les conséquences humaines le sont un peu moins connues. Elles ouvrent pourtant des perspectives totalement contradictoires avec un développement harmonieux de l'humanité.

De la misère ...

Cette évolution climatique va surtout frapper les populations les plus pauvres. D'abord parce qu'elles habitent dans les régions les plus menacées par les changements de climat : les régions tropicales ou côtières, l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale. Mais aussi parce qu'elles sont les plus fragiles face au moindre accident environnemental, sécheresse, inondation ou autre : dépourvues de réserves, de patrimoine ou de protection sociale, elles n'ont aucune possibilité de résistance, de rebond ou d'adaptation. Souvent dépendantes d'une simple activité agricole nourricière, elles sont immédiatement et irrémédiablement frappées.

... aux déplacements de populations ...

La seule issue pour elles est alors la fuite. Les mouvements de population dus au climat sont déjà constatables : on les estime à 20 millions de personnes en 2014. Et les projections pour 2050, très incertaines, vont de 200 à 500 millions. On sait par exemple que 400 millions d'hommes vivent sur des terres situées à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer et

que le Bangladesh perdra, d'ici 30 ans, 17% de son territoire...

Chassés par la destruction de leur lieu de vie ou de leurs moyens de subsistance, les hommes rejoignent d'abord les villes de leur propre pays. Dacca compte 16 millions d'habitants et en gagne chaque année 400 000. Ce sont alors des « déplacés ». Mais ne trouvant là que la misère, ils chercheront évidemment leur survie plus loin, dans les pays encore prospères. Ce seront alors des « migrants ».

... et aux guerres

Au-delà de la lutte évidente pour limiter au maximum les changements climatiques, une autre, la nôtre, plus spécifique, est aussi de gérer les conséquences humaines déjà en cours et désormais inévitables, même si on espère les limiter.

Il faut donner aux peuples les plus démunis les moyens financiers et techniques d'inventer et de mettre en œuvre les adaptations possibles de leurs territoires, de leurs ressources et de leurs agricultures, mais aussi d'acquiescer les protections so-

ciales adaptées pour survivre aux errances climatiques qu'ils affrontent.

Il faut aussi donner un cadre international maîtrisé pour organiser harmonieusement les migrations prévisibles et nécessaires, pour éviter qu'elles se fassent, comme actuellement, de façon dramatique et chaotique. Et nous devons combattre les rejets xénophobes que ces migrations provoquent.

Il faut enfin désamorcer les désordres géopolitiques, les conflits, voire les guerres, que le changement d'aspect de la planète peut engendrer. Certains affirment que la situation irakienne n'est pas étrangère à la sécheresse que ce pays a connue de 2007 à 2010. La répartition de l'eau, devenue denrée précieuse, le déplacement des territoires agricoles, des zones de pêche, des routes maritimes sont autant d'enjeux que les peuples doivent contrôler et maîtriser ensemble, sous peine des pires catastrophes ...

Jean-François Quantin



Nous ne céderons pas !

Ceux qui ont fait subir à Paris et à Saint Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime est immense mais nous refusons qu'il devienne un prétexte pour changer nos vies.

Ceux qui ont fait subir à Paris et à Saint Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder. Rien ne peut justifier ces assassinats. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale. Ce crime est immense mais nous refusons qu'il devienne un prétexte pour changer nos vies. Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Comme nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés. Ceci ne justifie pas la direction prise par le président de la République et le gouvernement.

C'est la démocratie qui ne fonctionne plus qu'en apparence quand le Parlement est appelé à délibérer d'un jour à l'autre sous la pression de l'émotion et les assauts de démagogie de responsables politiques qui cultivent la peur. Depuis 1986, les lois accordant plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, organisant une justice d'exception et restreignant nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme, s'empilent. L'adoption d'autres dispositifs législatifs, y compris d'ordre constitutionnel, exige de poser la question de leur efficacité et de l'atteinte supplémentaire aux libertés qu'ils constituent. Avant de modifier la loi et de conférer à l'Etat des pouvoirs accrus, il faut que celui-ci s'interroge sur ce qui n'a pas permis d'éviter une telle abomination. Demain, à coup de mesures d'urgence devenues permanentes, nous serons tous surveillés et suspects et l'Etat tout-puissant et sans contrôle. Le processus engagé par le président de la République a la forme d'une

réponse martiale, il a une réalité : la restriction de nos libertés sans nous assurer plus de sécurité. Vouloir priver de leur nationalité jusqu'aux personnes nées en France, c'est délivrer une nouvelle fois le message d'une France divisée. Le silence du président de la République, lors de la réunion du Parlement, sur l'indispensable engagement de l'Etat en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale, contre toutes les discriminations et contre toutes les manifestations de racisme accroît dramatiquement le sentiment d'exclusion que vit toute une partie de notre peuple. Il donne ainsi un peu plus corps à la stigmatisation croissante qui s'exerce maintenant en péril notre volonté de vivre ensemble. Nous voulons que ces dramatiques événements soient, au contraire, l'occasion de construire un autre chemin que celui qui nous est proposé. Un chemin qui refuse de désigner des boucs émissaires et qui refuse que la France soit en guerre contre elle-même. Un chemin qui donne à la paix et à l'égalité des droits toute sa place et qui s'engage en faveur d'une France solidaire, ouverte à l'autre, accueillante, libre et fraternelle. Nous ne céderons pas à la peur dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre. Nous ne céderons pas à ceux et celles qui nous promettent une société aux libertés et à la fraternité limitées.

Nous appelons les femmes et les hommes de ce pays à rester solidaires et à lutter contre toute forme de racisme. Nous appelons aussi à la défense des libertés car nous ferons prévaloir en toutes circonstances notre liberté d'expression, de manifestation et de réunion. Nos organisations construiront partout en France ces lieux qui nous permettront de débattre et nous exercerons une vigilance permanente afin que nos libertés soient préservées et que nul ne soit victime de discriminations. AC I, ACDA, Acort, Actil, AFD International, Amoureux au ban public, Association pour la reconnaissance des droits et libertés aux femmes musulmanes - Nord, Cedetim, CGT, Cimade, CIPG, Cnafal, Collectif des musulmans de France, Collectif féministe pour l'égalité, CRLDHT, Droit au

logement, Emmaüs International, Faldi, Fasti, Fédération nationale de la Libre pensée, Fiacat, FIDH, FSU, FPCR, Genepi, Gisti, Mamans toutes égales, Mrap, Organisation de femmes égalité, Ozez le féminisme I, Planning familial, Respaix conscience musulmane, SNJ-CGT, SNPES-PJJ/FSU, Solidaires, Survie, Syndicat des avocats de France, UTIT

Amitiés de Gaza la vie à Paris la vie !

De Gaza sous blocus à Paris sous le choc

De Gaza la souffrante à Paris l'endeuillée

De Gaza l'opprimée à Paris la blessée

De Gaza, les agressions permanentes à Paris les attentats meurtriers

De Gaza la prison à ciel ouvert à Paris la

douloureuse

De Gaza l'isolée à Paris la courageuse

De Gaza la détruite à Paris la ville lumière

De Gaza la pacifique à Paris l'accueillante

De Gaza la confiante à Paris la tolérante

De Gaza la dignité à Paris la solidarité

De Gaza l'enclave assiégée à Paris la force de vie

De Gaza la résistante à Paris l'avenir

De Gaza la déterminée à Paris l'espoir

De Gaza la volonté à Paris les valeurs universelles

Le combat, c'est notre combat à nous tous

Contre la haine, contre la barbarie et contre le terrorisme

Pour la liberté, l'amour, la fraternité et la paix

Message de tolérance, message de soutien,

Message de compassion

Message de sympathie, et message de solidarité

La vie continue à Gaza, et la vie continuera à Paris malgré ces événements tragiques

Amitiés de Gaza la vie à Paris la vie malgré tout !

J'atteste

J'atteste qu'il n'y a d'être humain que celui dont le cœur tremble d'amour pour tous ses frères en humanité. Celui qui désire ardemment plus pour eux que pour lui-même liberté, paix, dignité. Celui qui considère que la Vie est encore plus sacrée que ses croyances et ses divinités. J'atteste qu'il n'y a d'être humain que celui qui combat sans relâche la haine en lui et autour de lui. Celui qui, dès qu'il ouvre les yeux le matin, se pose la question : que vais-je faire aujourd'hui pour ne pas perdre ma qualité et ma fierté d'être homme ?

Abdellatif LAABI

Urgence climatique :

l'accord de Paris, un faux-semblant !



DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Depuis le début de l'ère industrielle, la température moyenne à la surface de la terre a augmenté de 0,8°C. Les phénomènes météorologiques anormaux sont devenus plus fréquents et plus intenses. La fonte des glaces a modifié les systèmes hydrologiques et déjà entraîné une élévation du niveau de la mer. La cause principale de ces phénomènes est connue : l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Cette augmentation résulte de manière significative des rejets dus à l'activité humaine : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O) et hydrocarbures halogénés (fréon, CFC, etc.).

Les scientifiques s'accordent pour reconnaître qu'une augmentation de la température de la surface terrestre supérieure à 2°C à la fin du siècle rendrait imprévisibles et incontrôlables les évolutions climatiques à venir. Elles pourraient remettre en cause l'écosystème terrestre compatible avec la vie humaine.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a regroupé les risques principaux en cinq catégories : (1) les systèmes écologiques menacés (banquise, récifs coralliens...), (2) les événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, de grand

froid, précipitations, ouragans...), (3) les effets sur les populations des régions les plus pauvres, (4) l'exacerbation de divers problèmes environnementaux (perte de biodiversité, disparition de biens et services rendus par la nature...), (5) les changements irréversibles pour des siècles (élévation du niveau de la mer notamment).

L'élévation du niveau de la mer aura un effet très important sur les régions côtières : 50 % de la population mondiale vivent à moins de 100 km du rivage (75 % en 2035) dont 100 millions au-dessous du niveau de la mer. Le GIEC prévoit une élévation de ce niveau entre 26 et 82cm. Cela entraînera une disparition des îles les plus basses. Déjà leur agriculture commence à dépérir sous l'effet du sel marin qui infiltre le sol.

Ailleurs, la modification des régimes hydrologiques et la raréfaction des pluies entraînent une avancée du désert et rendent plus difficiles les agricultures provoquant pénuries alimentaires et augmentations des prix. Ainsi en Afrique, un réchauffement de 1,5 à 2 °C provoquera sécheresse et aridité et rendra entre 40 et 80 % des terres agricoles impropres à la culture du maïs, du millet ou du sorgho à l'horizon 2030-2040. Déjà, en 2012, la bande sahélienne d'Afrique a connu une grave crise alimentaire qui a touché 18 millions de personnes. Une sécheresse record a dévasté l'agriculture syrienne

entre 2007 et 2012. Depuis 1900 tout le Croissant fertile a connu une augmentation de température de 1 à 1,2°C et une réduction d'environ 10% des précipitations. Les États-Unis eux-mêmes ne sont pas épargnés par les catastrophes climatiques extrêmes.

DES MIGRANTS CLIMATIQUES PAR CENTAINES DE MILLIONS

Déjà les citoyens des îles dévastées par la montée des eaux et les ouragans doivent fuir leur pays. Une élévation du niveau de la mer de 1m submergera un tiers du Bangladesh et 30 millions de personnes devront se déplacer. Dans certaines régions les effets cumulés de la rareté croissante, de l'augmentation des besoins, de la stagnation de la production alimentaire, les populations rurales s'appauvrissent. Elles sont obligées de gagner les villes où pauvreté, mécontentement, désespoir de populations déracinées multiplient les candidat-e-s à l'émigration.

La déforestation, particulièrement de la forêt amazonienne, a une triple conséquence : augmentation des émissions de GES, réduction de sa capacité à absorber du gaz carbonique, destruction des peuples autochtones.

Le problème des migrants climatiques sera un des défis majeurs du XXI^{ème} siècle. Déjà les victimes se comptent par millions et leur nombre va augmenter de manière spectaculaire. Le Conseil Norvégien pour les réfugiés (NCR) estime qu'en 2014 près de 20 millions de personnes ont ainsi été obligées de fuir leurs maisons, que depuis 2008, une moyenne de 26 millions de personnes par an ont été déplacées. Les chiffres des experts «donnent le tournis» et s'ils ne sont pas toujours totalement cohérents, ils donnent une idée des défis à relever : plus d'un milliard de personnes d'ici 2050 selon l'ONG britannique Christian Aid, 500 millions selon l'ONU.

La convention de Genève du 28 juillet 1951 dans le contexte de la fin de la seconde guerre mondiale a défini juridiquement le réfugié comme une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions

politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité [...] ». Les migrants climatiques ne bénéficient ni de cette définition ni de la protection associée. Le cadre juridique a absolument besoin d'être précisé. Mais les définitions juridiques ne rendent pas compte de la complexité des situations. Un paysan érythréen a-t-il migré à cause des catastrophes climatiques, de la situation politique ou de la situation économique ?

DES POLLUEURS

Les États réunis à Paris pour la COP21 se sont fixé comme objectif une augmentation de la température inférieure à 2°C. Mais pour cela il faut réduire les émissions de GES mondiales de 40 à 70 % d'ici 2050 (par rapport à 2010) et en 2100 arriver à un niveau d'émission nul.

Des efforts devront être consentis par tous les pays à commencer par les «gros pollueurs» que sont les pays industrialisés. Pour apprécier à la fois la «contribution» d'un pays aux GES il faut d'abord prendre en compte ses émissions globales et ses émissions par habitants. Le tableau donne une estimation pour 2013.

Ce tableau fait apparaître que les responsabilités relatives (par habitant) ne sont pas les mêmes pour tous les pays. Encore faudrait-il tenir compte de leur situation dans l'économie mondiale. Ainsi, 20 % des émissions de la Chine «atelier du monde», proviennent des productions destinées à l'exportation.

Ce tableau ne présente qu'une émission annuelle. Il faut aussi tenir compte des émissions cumulées depuis le début de l'ère industrielle. Celles des contrées les plus riches constituent une «dette écologique» contractée vis-à-vis des autres pays. Elle leur a permis de démarrer leur développement industriel et aujourd'hui d'émettre des quantités de GES dispropor-

tionnées. Il faut y ajouter les accaparements passés et présents de richesses naturelles et la délocalisation des dégradations et des dépôts de déchets industriels.

ON NE NÉGOCIE PAS AVEC LE CLIMAT

Les 195 États réunis pour la COP21 au Bourget ont donc discuté des conditions d'une diminution des émissions de GES.

Les principaux objectifs de la lutte contre les changements climatiques sont déterminés par les limites mises en évidence par des rapports scientifiques répétés, des choix de justice et de solidarité, des aspirations au bien vivre. Les limites géophysiques, notamment le niveau maximum des émissions de CO₂ pour maintenir le réchauffement sous la barre des 2 °C, ne peuvent être négociables : on ne négocie pas avec le climat !

Des mesures essentielles devraient donc être mises en œuvre pour engager immédiatement la réduction des émissions. :

- réduire la consommation énergétique dans tous les domaines,
- arrêter de subventionner les énergies fossiles ;
- investir massivement pour passer aux énergies renouvelables ;
- relocaliser les activités ;
- laisser 70 à 80 % des énergies fossiles dans le sol
- suspendre les projets de géo-ingénierie ;
- transformer nos modes de productions agricoles ;
- financer (financement public et multilatéral) la lutte contre le réchauffement et permettre aux pays pauvres de s'adapter ;
- mettre en place une taxe carbone et non des marchés du carbone,
- reconnaître les droits des déplacés climatiques.

	TOTAL (en milliards de tonnes)	PAR HABITANT (en tonnes)
Total mondial	35,27	
Chine	10,33	7,4
Etats-Unis	5,30	16,6
Union Européenne	3,74	7,3
Inde	2,07	1,7
Russie	1,80	12,6
Japon	1,36	10,7
France	0,37	5,7
Arabie Saoudite	0,49	16,6
Australie	0,39	16,9
Canada	0,55	15,7

Des mesures significatives et contraignantes doivent être prises immédiatement.

L'objectif mondial de diminution des émissions de GES doit être décliné par pays selon le principe de la « responsabilité commune mais différenciée », qui signifie que tous les pays participent aux changements climatiques mais que historiquement et actuellement certains (les pays industrialisés) y ont participé (bien) plus que d'autres (pays en développement). Un «fonds vert» alimenté par les pays développés doit permettre aux pays les plus vulnérables de faire face aux conséquences du dérèglement climatique

LE CLIMAT N'ATTEND PAS !

Après des mois de préparation, des milliers de diplomates et d'experts se sont retrouvés au Bourget pour finaliser un accord sur le climat lors de la COP21.

Après le cuisant échec de la COP15 à Copenhague en 2009, on peut se réjouir que les États de toute la planète se soient mis d'accord pour constater l'état d'urgence climatique. La question climatique s'installe durablement dans la conscience mondiale.

On peut se réjouir de cet accord qui aura valeur de traité international dès que 55 pays l'auront ratifié ; il pourra alors servir de point d'appui pour les ONG et les citoyens exigeant des engagements et des mesures à la hauteur et leur permettant d'avoir à l'œil les États et les multinationales.

On pourrait se réjouir que la COP21 se soit donné un objectif ambitieux : « [Contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels » (article 2, paragraphe 1. a). Cette limite a été arrachée par les pays les plus vulnérables, en premier lieu les petits États insulaires.

Mais cela supposerait de réduire les émissions de 70 à 85 % d'ici 2100. Et l'accord ne dit rien des moyens pour y parvenir sinon que « les parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de GES dans les meilleurs délais, (...) et à opérer des réductions rapidement par la suite, (...) de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par

les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle » (article 4, paragraphe 1). On est déjà loin d'une précédente version du texte qui fixait des réductions d'émissions pour 2050 (de 40 à 95%).

Car derrière des déclarations d'intention, cet accord de Paris manque cruellement de précisions sur les moyens à mettre en œuvre. Là les « lignes rouges » sont franchies ! Derrière les embrassades officielles et le succès diplomatique français, ce n'est qu'un bricolage. Il cache la défense des intérêts nationaux et ceux des grands groupes internationaux derrière des déclarations de « contributions volontaires » non contraignantes et l'absence d'engagements chiffrés. Les pays riches industrialisés, grands pollueurs, se sont exonérés de leur dette climatique et de leurs responsabilités.

Le « fonds vert » de 100 milliards par an était déjà un engagement de la COP15 à Copenhague... Mais ces 100 milliards ne figurent pas dans la partie prescriptive et ne sont donc pas soumis à ratification (pour que les États-Unis puissent ratifier l'accord). Et l'origine des fonds n'est pas précisée ; s'agira-t-il de financements nouveaux, de fonds publics ? privés, de dons ? de prêts ? ... Ce

montant est-il un plancher à relever ? Il n'y a pas d'amélioration significative par rapport à la COP15. Tout ce qui concerne les Droits de l'Homme, le droit à la santé, à la sécurité alimentaire, les droits de migrants, des peuples autochtones, des personnes handicapées, des femmes, des personnes vulnérables, la création d'« emplois décents et de qualité »... est rejeté dans le préambule qui n'a aucune valeur prescriptive.

L'accord doit être en vigueur en 2020 mais la première révision obligatoire est renvoyée à... 2025.

Au contraire des déclarations du Ministre français des Affaires Étrangères, président de la COP21, l'addition de ces engagements ne permettra pas d'éviter un réchauffement climatique de plus de 3°C, bien loin des 2°C auxquels les États eux-mêmes s'étaient engagés. Car que peut-on attendre d'une COP financée par les grands pollueurs que sont Engie, EDF, Air-France, Renault-Nissan ou encore BNP-Paribas.

Qu'attendre de pays qui, comme les États-Unis et l'Union Européenne, considèrent que les accords sur le climat ne doivent pas modifier les règles du libre-échange généralisé (celles de l'OMC, du TAFTA, du CETA... qui elles

sont contraignants) ; ainsi il n'est pas fait mention des émissions des transports aériens et maritimes, des droits sur la propriété intellectuelle... Un réchauffement de 3°C c'est la quasi-certitude d'emballlements climatiques qui peuvent rendre la planète invivable. L'avenir de populations entières, en commençant par les plus pauvres et les plus vulnérables est compromis.

Face à l'urgence climatique et à ses défis, il appartient à la société civile de poursuivre ses mobilisations pour exiger des États et des multinationales qu'ils prennent les décisions courageuses qu'exige la situation. Il appartient à tous les responsables de tenir un langage de vérité sur l'état de la planète, les dangers que court notre écosystème et l'urgence de solutions. Le climat n'attend pas !

Avoir le courage de dire la vérité est un devoir citoyen. Les insuffisances dramatiques de l'accord de Paris renforcent le MRAP dans sa détermination à être aux côtés de toutes les victimes de l'irresponsabilité des États et de tous ceux qui luttent pour sauvegarder un écosystème compatible avec la vie humaine.

Augustin Grosdoy

Guerre menée par Erdogan contre le peuple kurde : brisons le silence!



Le Parti démocratique des Peuples (HDP), dans une lettre datée du 31 décembre 2015, s'est adressé aux parlementaires des différents pays européens pour présenter la situation actuelle dans la région kurde de Turquie, marquée par une escalade de violences sans précédent. Dans cette lettre, le HDP interpelle, en France en particulier, les députés de la majorité gouvernementale et le gouvernement et les met en face de leurs responsabilités. Il est temps en effet, que nos dirigeants prennent leurs distances avec ce président dictateur qui rêve d'un grand empire ottoman et ose citer Hitler comme modèle, en déclarant le 31 décembre, pour défendre son projet de réforme de la Constitution : « dans un système unitaire [comme la Turquie] un système présidentiel peut parfaitement exister. Il y a actuellement des exemples dans le monde et aussi des exemples dans l'histoire. Ainsi l'Allemagne d'Hitler. »

Pourtant, un processus de paix avait été engagé depuis le 21 mars 2013 avec le dirigeant du PKK, Abdullah Öcalan, entre deux comités représentant respectivement l'État turc et le peuple kurde et aboutissant le 28 février 2015 aux accords de Doimabahçe, occasion historique d'arriver à une solution politique de la question kurde, ce que réclame le MRAP depuis des décennies. « La Turquie est plus proche que jamais d'un accord de paix » avait déclaré Sirri Sureyya Önder, député HDP, à l'issue de la conférence de presse tenue avec le vice-premier ministre Yalçın Akdoğan et le ministre de l'intérieur Ertan Ala, avant qu'Abdullah Öcalan ne treance pour la n-ème fois son appel historique : « il est temps de pas-

ser du combat armé à la lutte politique ». Outre l'abandon des armes, il avançait dix revendications, dans le cadre de la « Patrie commune », bien loin de revendications séparatistes, comme voudrait le faire croire la propagande opposée aux accords de paix. Il était également prévu la mise en place d'un comité de suivi et le KCK (l'Union des communautés du Kurdistan) qui regroupe les partis kurdes, y compris le PKK, était prêt à convoquer ses membres en Congrès extraordinaire.

Mais le président Erdogan était déjà dans un processus électoral visant à faire élire une majorité de députés qui lui offriraient les pleins pouvoirs dans un système présidentiel de type dictatorial. Il a donc

bloqué la suite des négociations prévues dès mars et engagé un bras de fer pour gagner les élections de juin. Il n'a plus voulu entendre parler des Accords de Doimabahçe. Pour autant, malgré les attaques ciblées contre les militants et sympathisants du HDP, il n'a pu empêcher ce parti d'obtenir des résultats historiques, qui ont privé Erdogan des pleins pouvoirs. Ces résultats ne lui plaisant pas, Erdogan a dissout le Parlement et les électeurs ont été appelés à retourner aux urnes le 1er novembre. La encore, malgré un climat de terreur dont un attentat commis lors d'une marche pacifique du HDP à Ankara le 10 octobre, faisant 126 morts, le HDP a franchi la barre des 10 % lui permettant d'avoir 56 députés.





Celui qui se voyait déjà sultan a alors déclenché la guerre au peuple kurde : des morts et des blessés par centaines, des incarcérations par milliers. Abdullah Öcalan est à nouveau mis au secret dans sa prison d'Imrali. Voilà des semaines que les localités de Diyarbakir, Nusaybin, Kerbora, Cizre et Sirnak se voient imposer des couvre-feux répétitifs au cours desquels la police et l'armée turques se livrent à des **exactions et des exécutions arbitraires contre les civils**. Les quartiers kurdes sont bombardés par des tanks et des hélicoptères. Ils sont totalement encerclés par des unités militaires lourdement armées ; toute circulation, entrée ou sortie est interdite ; la fourniture d'eau et d'électricité est interrompue. Des enfants meurent de faim. A ce jour, on compte plus de 200 morts civils, des femmes et des enfants en majorité. Des centaines de civils ont par ailleurs été blessés et des dizaines de milliers ont dû fuir les zones assiégées par l'armée turque. Un document découvert récemment démontre que l'Etat approuve les massacres de civils au Kurdistan. « Le fait pour le personnel militaire de s'abstenir de faire usage des armes par crainte de poursuites judiciaires peut avoir des



conséquences très graves » peut-on lire sur ce document du commandement de l'armée de terre qui donne aux soldats des garanties de non-poursuite au cas où ils tueraient des civils. Le 6 janvier, le Maire AKP de la ville d'Adana, Huseyin Sozlu, déclarait en public à l'attention des Kurdes de Turquie : « vous allez finir comme les Arméniens ». Le régime turc cherche-t-il à répéter le génocide commis contre les Arméniens au début du 20^{ème} siècle (1,5 millions de morts) et ceux de Dersim, Agiri et Kocgiri contre les Kurdes en 1937 (des centaines de milliers de morts). Dans le même temps le gouvernement met en place d'une politique de **déplacement forcé** : l'armée turque tente quotidiennement de déplacer par la force les habitants des villes de Cizre, Silopi et Sur en les menaçant de massacre. Rien que dans le quartier de Barbaros, à Cizre, quelque 7.000 personnes ont été forcées de quitter leurs maisons et transférées dans une salle de sport située dans un autre quartier, avant d'être invitées à quitter la ville. Les personnes qui ont refusé de quitter leurs maisons sont encerclées par l'armée turque qui les vise régulièrement par des tirs d'artillerie. On assiste également à une **répression politique** inouïe : des milliers de militants politiques kurdes ont été arrêtés. Parmi eux, figurent de nombreux élus, dont 17 « Co-maires » (toutes les municipalités kurdes sont dirigées par des « co-maires : un homme-une femme »). 25 « Co-maires » ont par ailleurs été destitués de leur mandat. Parallèlement, l'AKP, le parti au pouvoir, a annoncé de nouvelles mesures : des administrateurs désignés par le gouvernement seront désormais chargés de remplacer les Maires destitués. Ainsi, des bureaucrates nommés par l'Etat viendront saper la volonté populaire.

Dernier dramatique exemple le 5 janvier de cette situation, à Silopi 3 élus kurdes ont été abattus par les forces gouvernementales, la veille de la commémoration de l'assassinat des 3 militantes kurdes à Paris: Sêvê Demir était membre du Conseil du DBP (Parti de la Paix et de la Démocratie), Pakiye Nayir était co-présidente de l'Assemblée locale du Peuple de Silopi et Fatma Uyar membre du KJA (Congrès des Femmes Kurdes). Les autopsies ont révélé que Sêvê Demir avait été abattue de 11 balles de différents calibres, soupçonnant même des munitions explosives, Pakiye Nayir de 5 balles et Fatma Uyar d'un nombre encore inconnu de balles, compte tenu de l'ampleur des dégâts. Le 6 janvier Erdogan a demandé la levée de l'immunité parlementaire des deux co-présidents du HDP, Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ. Une procédure judiciaire a été lancée. Leur « crime » : Selahattin Demirtaş aurait déclaré le 27 décembre dernier que les Kurdes de Turquie devaient choisir entre « vivre en autonomie ou sous la tyrannie d'un homme ». C'est ce qu'Erdogan appelle un « crime constitutionnel ». Aucune voix ne s'élève parmi les Etats européens pour condamner ces atteintes cette guerre menée contre un peuple. La France coopère toujours avec le gouvernement turc. Ceci est d'autant plus consternant que la Turquie, membre de l'OTAN, soutient Daesh, coupable des terribles attentats commis en France le 13 novembre dernier tandis que les Kurdes constituent la principale force de lutte contre cette organisation.

Dans sa lettre, le HDP, a lancé un appel à « toutes les plateformes démocratiques nationales et internationales », pour qu'elles demandent « la cessation des opérations militaires et le retour à la table des négociations. »

Cet appel doit être entendu.

Rencontre avec Nuray Sancar,

co-présidente du Bloc de la Paix (Turquie)

6 novembre, Renée Le Mignot a rencontré Nuray Sancar, co-présidente du Bloc de la Paix de passage à Paris, compte rendu :



Renée Le Mignot, Nuray Sancar

Le Bloc de la Paix est un grand front créé, en Turquie, après les élections législatives du 7 juin 2015. Son objectif : rechercher et favoriser une solution politique à la question kurde. Il regroupe une centaine d'organisations parmi lesquelles 4 partis politiques (dont le HDP), des organisations écologiques, pacifiques et des citoyen(ne)s à titre individuel (18 députés AKP ont rejoint le Bloc de la Paix). Compte tenu de la situation, le Bloc de la Paix a deux objectifs : contre la guerre interne menée contre le peuple kurde, contre la politique extérieure d'Erdogan, la Turquie étant l'un des acteurs dans les guerres qui se déroulent au Moyen Orient. Erdogan apporte notamment un soutien politique, économique et militaire à Daesh. Les raisons de ce soutien :

- récupérer les terres qui « appartiennent à la Turquie » (Erdogan considérant que les frontières de la Turquie doivent être celles de l'Empire ottoman)
- contrôler les ressources énergétiques du Moyen Orient (Le projet Nabucco s'inscrit dans ce contexte puisqu'il permet de transporter le gaz du Moyen-Orient et des côtes caspiennes vers l'Europe en passant par la Turquie. La construction du pipeline Nabucco est un projet qui engage six entreprises dont la compagnie turque Botas. Le gazoduc sera long de 3.300 kilomètres et d'une capacité maximale prévue de 30 milliards de mètres cube par an)
- augmenter l'influence de la Turquie au Moyen Orient
- et surtout briser la résistance du peuple kurde.

D'ailleurs, la Turquie avait, au début, soutenu l'Armée Syrienne Libre pour ensuite soutenir Daesh, l'existence du Rojava ayant entraîné ce revirement. Erdogan ne pouvait supporter l'existence à ses frontières d'une province autonome kurde d'autant que les Kurdes de Turquie voient dans le Rojava un espoir, une solution pour le Kurdistan de Turquie. Lors du siège de Kobané, la Turquie a notamment facilité le passage de Daesh et bloqué celui des Kurdes de Turquie.

Depuis août dernier, 52 couvre-feux ont été décrétés par l'Etat turc dans plusieurs localités kurdes. Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, les forces de sécurité turques ont tué des centaines de civils durant ces périodes de couvre-feu. A Sûr, Nusaybin, Cizre, Silopi, Silvan... on ne compte plus les morts. Les bombardements incessants des forces de sécurité ont par ailleurs entraîné de lourds dégâts matériels. Outre les habitations, ce sont des monuments historiques qui sont touchés, surtout dans le quartier de Sûr qui abrite un patrimoine culturel extrêmement riche. Parallèlement à ces massacres de civils, les autorités turques tentent d'étouffer la volonté politique des Kurdes en arrêtant des militants et des représentants politiques. Rien qu'au cours de l'année 2015, cette répression politique s'est soldée par plus de 6000 arrestations de militants kurdes dont près de 1300 ont été incarcérés. Parmi ces derniers, figurent 17 maires et de nombreux autres élus locaux.

Par ailleurs, depuis le mois de juillet, l'armée turque bombarde sans cesse les positions du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) au Kurdistan d'Irak. Bien que ces incursions répétées constituent une violation grave de la souveraineté territoriale du gouvernement régional du Kurdistan (KRG) et de l'Irak, la Turquie continue à agir en toute impunité.

Les dernières élections ne reflètent pas la réalité car elles se sont déroulées dans un climat de terreur. Face à cette situation, c'est tout le peuple qui résiste, même les enfants qui, par exemple font bouger les branches des arbres pour tromper les snipers. Deux jours après cette rencontre, le 28 novembre, Tahir Erçi, bâtonnier de Diyarbakir, a été exécuté d'une balle dans la tête, au cours d'une conférence de presse qu'il tenait à Diyarbakir, en plein centre historique, pour dénoncer les opérations de guerre et les atteintes au patrimoine historique qui en résultent.

Avocat connu et engagé de la cause kurde, Tahir Erçi faisait l'objet de poursuites pour avoir affirmé sur une chaîne d'information que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), n'est pas une organisation terroriste mais un mouvement politique qui a d'importantes revendications politiques et qui dispose d'un large soutien populaire. Interpellé le 20 octobre dans son bureau de Diyarbakir - une première pour un bâtonnier - mis à l'examen, il avait été inculpé d'« apologie du terrorisme » avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire. Selon les réquisitions du parquet, il risquait jusqu'à sept ans et demi de prison.

Tahir Erçi faisait l'objet d'une véritable campagne de lynchage médiatique et judiciaire, qui touche nombre d'opposants à la politique du président Erdogan, n'hésitant pas à les éliminer d'une façon ou d'une autre. Selahattin Demirtaş, lui-même, co-président du Parti démocratique des Peuples était victime, il y a peu, d'une tentative d'assassinat. Mais les Kurdes ne sont pas les seuls à être visés. Deux journalistes viennent d'être écroués pour avoir publié des informations sur les livraisons d'armes de la Turquie en Syrie : il s'agit de Can Dündar et Erdem Gül, respectivement rédacteur en chef et correspondant à Ankara du quotidien Cumhuriyet (La République).



Tahir Erçi

L'exécution d'une balle en pleine tête de Tahir Erçi rappelle celle des trois militantes kurdes exécutées à Paris le 9 janvier 2013. Les commanditaires de ce triple assassinat sont nettement désignés par les magistrats instructeurs qui notent que de nombreux éléments de la procédure permettent de suspecter l'implication du MIT (services secrets turcs directement sous la coupe du premier ministre Erdogan devenu président) dans l'instigation et la préparation des assassinats.

Pourquoi je refuse

Déclaration de Tair Kaminer

Mon nom est Tair Kaminer, j'ai 19 ans. Il y a quelques mois, j'ai terminé une année de bénévolat avec les Eclaireurs et Eclaireres Israéliens dans la ville de Sdérot, à la frontière de la bande de Gaza. Dans quelques jours, je vais aller en prison.

J'ai été volontaire à Sdérot une année entière, j'y ai travaillé avec des enfants qui vivent dans une zone de guerre, et c'est là que j'ai décidé de refuser de servir dans l'armée israélienne. Mon refus vient de ma volonté d'apporter une contribution à la société dont je fais partie et d'en faire un meilleur endroit pour vivre, et de mon engagement dans la lutte pour la paix et l'égalité. Les enfants avec lesquels j'ai travaillé ont grandi au cœur du conflit, et ont vécu des expériences traumatisantes dès leur jeune âge. Chez beaucoup d'entre eux, cela a généré une haine terrible - ce qui est tout à fait compréhensible, surtout chez des jeunes enfants. Comme eux, beaucoup d'enfants qui vivent dans la bande de Gaza et dans le reste des territoires palestiniens occupés, dans une réalité encore plus dure, apprennent à haïr l'autre côté. Eux non plus, on ne peut pas les blâmer. **Quand je regarde tous ces enfants, la prochaine génération des deux côtés et la réalité dans laquelle ils vivent, je ne peux que voir la poursuite des traumatismes et de la douleur. Et je dis : Assez !**

Depuis des années maintenant, il n'y a aucun horizon politique, aucun processus de paix en vue. Il n'y a pas tentative de quelque nature que ce soit d'apporter la paix à Gaza ou à Sdérot. Tant que la méthode militaire violente règne, nous allons tout simplement avoir d'autres générations qui grandiront avec un héritage de haine, ce qui ne fera que rendre les choses encore pire. Nous devons arrêter ceci - maintenant ! C'est pour cela que je refuse : **je ne prendrai pas part active à l'occupation des territoires palestiniens et à l'injustice qui est infligée encore et encore au peuple palestinien dans cette situation d'occupation.** Je ne prendrai pas part au cycle de la haine à Gaza et à Sdérot. La date de mon enrôlement a été fixée

au 10 Janvier 2016. Ce jour-là, je me présenterai au Centre d'incorporation de Tel Hashomer, pour y déclarer mon refus de servir dans l'armée - et mon souhait de faire un service civil de remplacement. Lors de conversations avec certaines personnes auxquelles je tiens, j'ai été accusée de porter atteinte à la démocratie en refusant de respecter les lois adoptées par un Parlement élu. Mais les Palestiniens dans les territoires occupés vivent sous la règle du gouvernement d'Israël, bien qu'ils n'aient pas eu le moindre mot à dire dans l'élection de ce gouvernement. Je crois que tant qu'Israël continuera à être un pays occupant, il continuera à s'éloigner de plus en plus de la démocratie. **Par conséquent, mon refus fait partie de la lutte pour la démocratie - il n'est pas un acte anti-démocratique.** On m'a dit que je fuyais ma responsabilité dans la sécurité d'Israël. Mais, comme une femme qui considère que toutes les personnes sont égales - et que toutes leurs vies sont aussi importantes - je ne peux pas accepter que l'argument de la sécurité ne s'applique qu'aux Juifs. Surtout maintenant qu'il devient clair et évident que l'armée ne peut pas assurer une protection aux Juifs non plus, tandis que la vague de terreur continue. C'est très simple - on ne peut pas créer un îlot de sécurité au milieu d'une occupation qui opprime. La vraie sécurité ne pourra être obtenue que lorsque le peuple palestinien vivra dans la dignité et la liberté, dans son propre Etat indépendant aux côtés d'Israël. Il y a eu ceux qui s'inquiétaient de mon avenir personnel dans un pays où il est de la plus extrême importance d'avoir fait son service militaire dans le tissu des relations sociales quotidiennes. Soucieux de mes perspectives d'avenir, ils ont suggéré que je fasse l'armée, indépendamment de mes opinions - ou au moins que je ne rende pas mon refus public. Mais à travers toutes ces difficultés

et ces soucis, j'ai choisi de déclarer mon refus ouvertement, pour que tous l'entendent. **Ce pays, cette société, sont trop important pour moi - je ne peux pas accepter de garder le silence et je ne le ferai pas. Ce n'est pas la façon dont j'ai été élevée - ne m'occuper que de moi-même et de mes préoccupations personnelles. La vie que j'ai eue jusqu'à présent a tourné autour du don et de la responsabilité sociale, et c'est ainsi que je veux qu'elle continue. Même si je dois payer un prix personnel pour mon refus, ce prix en vaudra la peine s'il contribue à mettre l'occupation à l'ordre du jour du discours public israélien.** Beaucoup trop d'Israéliens ne ressentent pas directement l'occupation, et ils ont tendance à l'oublier dans leur vie quotidienne - vies qui sont éminemment sûres comparées à celles des Palestiniens, ou même des Israéliens qui vivent dans le Néguev occidental (zone à la frontière de Gaza).

On nous dit qu'il n'y a pas d'autre moyen que la voie militaire violente. Mais je crois que c'est le moyen le plus destructeur, et qu'il y en a d'autres. Je tiens à rappeler à tous qu'il existe une alternative : les négociations, la paix, l'optimisme, une véritable volonté de vivre dans l'égalité, la sécurité et la liberté. **On nous dit que l'armée n'est pas une institution politique - mais la décision de servir dans l'armée est une décision hautement politique, tout autant que la décision de refuser.** Nous, les jeunes, devons comprendre toutes les conséquences d'un tel choix. Nous devons comprendre ses conséquences pour notre société. **Après avoir mûrement réfléchi, j'ai pris la décision de refuser. Je n'ai pas peur de la prison militaire - ce qui me fait vraiment peur est que notre société perde son humanité.**

L'entreprise israélienne Partner confirme la résiliation de son contrat avec Orange : une victoire pour le mouvement de solidarité avec la Palestine

Partner, une société israélienne de télécommunications active dans les colonies israéliennes, a confirmé la résiliation de son contrat de licence avec Orange, dans le prolongement de l'accord de rupture signé entre Partner et Orange en juin 2015. Selon les dépêches de presse Partner devrait cesser d'utiliser la marque Orange en février 2016.

Cette rupture intervient après plus de cinq années de mobilisation pour obtenir le désengagement d'Orange de la part du Collec-

tif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (dont le MRAP est membre) : des milliers de cartes envoyées à Orange, des rassemblements devant des agences Orange, de nombreuses rencontres ainsi qu'un rapport « les liaisons dangereuses d'Orange dans les territoires palestiniens occupés » publié par sept organisations (AL HAQ*, AFPS, CCFD, CGT, FIDH, LDH, Union syndicale SOLIDAIRES). Le MRAP se réjouit de cette victoire du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Il s'agit aussi d'un signal fort pour les autres entreprises qui entretiennent des relations avec les colonies israéliennes. L'avis aux entreprises publié en juin 2014 sur le site du Ministère des Affaires étrangères français doit être renforcé : l'investissement d'entreprises françaises dans les colonies israéliennes constituant une violation du droit international.

* AL HAQ est une ONG palestinienne de défense des droits humains basée à Ramallah

Victoire du peuple sahraoui devant la cour européenne de justice

En mars 2012, l'Union européenne a signé avec le Maroc un accord de libéralisation des produits de l'agriculture et de la pêche.

À l'époque, les associations de solidarité avec le peuple sahraoui (dont le MRAP), des juristes internationaux et de nombreux parlementaires européens avaient demandé au Conseil de ne pas signer **cet accord illégal au regard du droit international** car il concernait aussi le territoire du Sahara occidental. Bien que la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental ne soit reconnue, ni par les Nations unies, ni par les États membres, l'Union européenne a signé l'accord.

En novembre 2012, le Front Polisario a introduit un recours contre cet accord devant la Cour européenne de justice. La Cour a jugé recevable le recours du Front

Polisario qui est ainsi reconnu comme représentant légitime du peuple sahraoui.

Après trois ans de bataille judiciaire et de mobilisation internationale, la Cour européenne de justice a rendu son verdict le 10 décembre : **l'accord entre l'Union européenne et le Maroc est annulé parce qu'il s'applique au Sahara occidental.** C'est une grande victoire et une décision historique pour le peuple sahraoui ! Le MRAP se félicite de cet arrêt qui confirme que **le Maroc n'a aucune souveraineté sur le Sahara occidental.**

Les autorités européennes et les gouvernements devront en tenir compte en excluant le Sahara occidental de tous leurs accords de coopération avec le Maroc, en arrêtant tous les projets mis en oeuvre au Sahara occidental, en interdisant le pillage des ressources naturelles du Sahara occidental. Tous les accords concer-

nant le Sahara occidental devraient être négociés directement avec le Front Polisario qui se voit reconnaître le droit de poursuivre en justice les États et les entreprises qui signeront avec le Maroc des accords englobant le Sahara occidental.

Au lieu d'essayer de bafouer ou de contourner le droit international, l'Union européenne et ses États membres auraient mieux à faire en mettant tout leur poids pour l'application des résolutions de l'ONU.

L'arrêt de la Cour européenne de justice constitue aussi un encouragement à la poursuite de la mobilisation pour la libération des prisonniers politiques sahraouis et la **pleine reconnaissance des droits du peuple sahraoui qui doit pouvoir décider librement de son avenir par un référendum d'autodétermination.**

Journée internationale des migrants

L'homme est un migrant

18
Décembre
2015

Le 18 décembre est la journée internationale des migrants. A cette occasion, le MRAP rend d'abord hommage aux milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui chaque année trouvent la mort au cours de cette périlleuse entreprise qu'est dans notre monde la tentative d'aller chercher dans un autre pays refuge ou vie meilleure. Ses militants apportent tout leur soutien et leur aide à ceux qui doivent surmonter les pires épreuves, physiques ou administratives, pour trouver la paix et un avenir dans notre pays.

Les 230 millions de migrants dans le monde ne sont que 3% de la population, mais ils usent d'un droit naturel et éternel de l'homme à se déplacer sur la planète. Quelquefois volontaires, ces changements de pays sont le plus souvent dus à la nécessité de fuir des guerres, des oppressions ou une misère devenues insupportables. Les changements climatiques vont encore engendrer de nouvelles migrations.

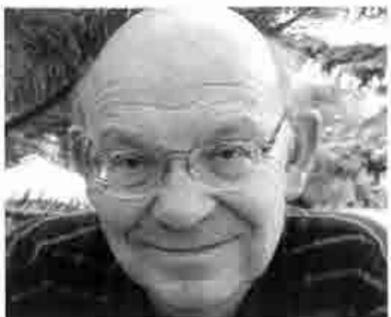
Mais les politiques d'immigration de la plupart des États ont des conséquences humanitaires désastreuses, en particulier aux frontières de l'Europe, causant des morts par milliers. La politique d'expulsions forcées, brutale et inhumaine, doit cesser. Le MRAP exige que les États européens mènent une autre politique migratoire qui tienne compte des réalités. Il refuse les accords qui limitent la circulation et l'installation des migrants extra-européens en Europe. Le MRAP est particulièrement sensible aux réactions racistes ou xénophobes

qui visent les migrants dans les pays d'accueil. Elles sont entretenues et manipulées par des forces politiques que le MRAP combat. Cette utilisation de la peur et du rejet de l'étranger peut conduire au pire. Elle fait des ravages dans la vie sociale et politique en France, en Europe et dans le monde.

Le MRAP participe à maintenir la tradition humaniste de la France qui doit redevenir un pays d'ouverture et d'accueil. Il dénonce l'illusoire crispation sur des frontières dans un monde où tout, y compris les hommes, circule. Il appelle à une nouvelle prise en compte par les États et par la communauté internationale des migrations comme une composante naturelle de l'humanité. Loin d'être une source de malheurs, elles doivent devenir un élément du développement harmonieux des peuples et de leurs rapports.

J.F. QUANTIN





Jean-Pierre Raoult, mathématicien-statisticien, comité local du MRAP de Nanterre, membre de la CNCDH (suppléant sur le siège du MRAP)

Le MRAP a conçu un projet de lutte contre toutes les formes de messages de haine sur les réseaux sociaux en deux volets. Tous les comités locaux, tous les militants du MRAP sont invités à s'inscrire au groupe de travail qui sera constitué. Les statistiques ethniques reviennent périodiquement sur le devant de la scène médiatique. Ce peut être avec une visée scientifique, dans l'intention de mieux lutter contre les discriminations, comme dans la publicité donnée au passage les concernant dans le rapport¹ au Sénat (12/11/14) par Esther Benbassa et Jean-René Lecerf (*La lutte contre les discriminations : de l'incantation à l'action*). Mais ce peut-être aussi pour les pires motifs. Citons deux exemples récents : les « statistiques » fournies par Robert Ménard, maire FN de Béziers, sur la fréquentation des « élèves musulmans » dans les écoles de sa ville (05/05/15), les déclarations de François Fillon au *Journal du Dimanche* (20/09/15). Ces épisodes ont eu un très large écho. Ils sont pourtant de natures fort différentes. La position de R. Ménard est triplement scandaleuse. Elle va, au delà des statistiques ethniques, dont les défenseurs revendiquent l'anonymat, mais que nombre de commentateurs ont évoquées à cette occasion, jusqu'à un fichage ; à ce titre elle a été fermement condamnée par E. Benbassa qui, dans son rapport, préconise seulement « d'introduire dans le recensement une question sur le pays de naissance des ascendants et la nationalité antérieure afin d'obtenir des résultats mesurables sur l'ampleur des discriminations et leur déploiement ». Ensuite elle fait reposer la qualité de « musulman » sur les prénoms, amalgame erroné d'autant plus vicieux que ceux-ci sont un marqueur légitimement utilisé par des statisticiens pour mettre en évidence les discriminations qu'ils engendrent. Enfin elle s'attaque à des enfants, pour qui imposer des catégorisations arbitraires peut être stigmatisant et générateur de réactions dramatiques à l'adolescence et à l'âge adulte ; c'est ce qu'exprimait, à l'occasion d'un colloque², « *La justice des mineurs en balance entre répression et éducation* », Jacqueline Costa-Lacoux en ces termes : « *L'une des causes premières d'agressivité des adolescents tient à l'essentialisation des identités de genre, d'origines ethniques ou confessionnelles... Il est désormais vital d'éviter de légitimer la naturalisation des différences...* »

Statistiques ethniques : un danger toujours présent

La déclaration³, de F. Fillon est d'autant plus inquiétante qu'elle se veut d'une portée politique générale et que celui-ci la relie explicitement à sa conception de l'immigration⁴. Il est révélateur que, au cœur de la si mal nommée « crise des migrants », le JDD ait, parmi d'autres points abordés dans cette interview, choisi pour en faire son titre : *Il faut faire sauter le tabou des statistiques ethniques*. François Fillon déclarait en effet : « Personne ne sait en France quelle est la réalité du peuplement de notre pays... Si on veut vraiment piloter la politique d'immigration comme je le préconise, permettre au Parlement de fixer chaque année le nombre de personnes que la France peut accueillir,

ne pas subir une immigration qui ne viendrait que d'une seule région du monde, qui serait déconnectée de nos besoins économiques et nos possibilités sociales, il faut avoir la possibilité de savoir qui on accueille, ce que ces personnes deviennent, comment elles s'intègrent ». Outre le regard qui s'y manifeste, fait de méfiance, de réticences, de désir de contrôle des migrants, avant et après leur arrivée, ces propos évacuent totalement le problème central des statistiques ethniques, dénoncé par de nombreux auteurs⁵, qui est l'arbitraire des catégories qu'elles prendraient en compte. Ainsi Christine Lazerges, présidente de la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), écrit : « la statistique ethnique est elle-même porteuse de discriminations, en ce qu'elle essentialise les catégories, donc n'aide absolument pas à l'intégration ». On voit le cercle vicieux derrière le « levé de tabou » de F. Fillon : élaborer des catégories caractérisant entre autres ceux dont on voudrait affirmer « qu'ils sont déjà trop nombreux », tâcher d'affoler la population avec les chiffres qui en résulteraient et « justifier » ainsi l'élaboration de quotas d'immigration. Oui, décidément, l'actualité nous confirme le danger des statistiques ethniques.

- 1 http://www.senat.fr/rap/r14-094/r14-094_mono.html
- 2 Journée d'études UNIPSS, octobre 2008. <http://www.unat.fr/spip.php?article7593>
- 3 <http://www.lejdd.fr/Politique/Fillon-Il-faut-faire-sauter-le-tabou-des-statistiques-ethniques-751875>
- 4 Chapitre 17 (*Les lois de l'hospitalité*) de l'ouvrage programmatique *Faire* (Albin Michel, Septembre 2015). Une phrase centrale en est : « L'immigration doit cesser d'être une charge pour la nation ».
- 5 Voir par exemple mon propre article dans *Différences* (avril 2008), *Statistiques et lutte contre les discriminations : débat confus et risques réels*, ou l'ouvrage de la CARSED *Le retour de la race. Contre les statistiques ethniques* (Ed. de l'Aube, 2009).

Le MRAP lance en 2016 au plan national deux projets qui seront relayés par les comités locaux.

Cher pays de mon enfance ou Cher pays de mon présent ?

Le MRAP veut introduire toutes les composantes de la société française dans le roman national au plus près des territoires d'accueil.

Le projet s'inspire de Dialogues sur nos origines de Jean Viard, sociologue, et Marc Pottier, historien, qui transcrit des dialogues radiophoniques, où les migrations internes et l'immigration étaient évoquées en parallèle sur le territoire français. Leurs

échanges sur les origines des différentes composantes de la population française, mettent en avant les différents moments constitutifs de la nation française : d'abord par l'évocation des exodes et migrations des populations françaises, paysannes

ou ultramarines, vers les villes ou vers d'autres continents, puis celle des populations venues d'ailleurs, européennes - Polonais, Italiens, Espagnols -, maghrébines - Algériens, Marocains, Tunisiens - africaines, asiatiques...

Ces migrations de l'intérieur ou de l'extérieur y sont restituées dans leur contexte historique et politique et de nombreux aspects passés en revue, l'accueil, le travail, le regard de la nation française sur ces arrivants, mais aussi la grande difficulté à faire émerger la mémoire de ces mouvements humains dans leur diversité.

Le MRAP veut faire dialoguer, faire parler ces mémoires, anciennes ou récentes : il

invite les comités locaux ou fédérations à œuvrer localement dans cette perspective : interroger les strates qui constituent en 2016 la population de leur ville, de leur région, avec des jeunes, avec des associations, avec des universitaires...

Ce projet se déroulera sur 3 ans :

En 2016

- Mettre en place une coordination nationale du projet avec des universitaires, historiens et sociologues : un colloque universitaire, des journées de réflexion / formation pour les militants ;
- réfléchir avec les comités locaux et fédérations aux diverses formes qu'il peut prendre : recueil et restitutions de la

parole, écrites ou orales, visuelles : BD, vidéos, théâtre, danse... Rechercher les partenariats nationaux et locaux.

En 2017-2018

- Réaliser des productions diverses et les présenter localement : l'objectif est une douzaine de productions dans autant de régions.

En 2018

- Un Festival national : « *Cher pays de mon enfance* », regroupant toutes les productions.

C'est un vaste défi que le MRAP se lance : donner à voir le vrai visage de la population dans la diversité des territoires.



La diffusion des messages de haine sur Internet est en hausse constante. C'est un phénomène multiforme et difficile à appréhender. Le MRAP s'inquiète de cette évolution et souhaite développer son action face à ces nouveaux modes de diffusion de thèses racistes, qui nécessitent de nouvelles compétences pour les militants antiracistes et de nouvelles actions.

Le MRAP a conçu un projet de lutte contre toutes les formes de messages de haine sur les réseaux sociaux en deux volets. Tous les comités locaux, tous les militants du MRAP sont invités à s'inscrire au groupe de travail qui sera constitué ;

2016 : le MRAP approfondira son travail de recherches et de réflexion sur les sites d'appel à la haine raciale. Il est certes nécessaire de cibler les sites des droites extrêmes déjà connus des militants, mais aussi prendre conscience de la diversité des sites abritant ces messages, notamment les sites conspirationnistes. L'objectif est de former les militants, d'informer sur les procédures de signalement et de plainte. Comment débusquer les messages vidéos cachés ?

Internet, réseaux sociaux, routes de la haine raciale ?

Le MRAP interpellera les réseaux sociaux, Facebook, Twitter... sur leur responsabilité et leurs pratiques, mais aussi le gouvernement français : pourquoi n'a-t-il pas été capable de négocier un accord de modération avec ces réseaux, comme l'a obtenu récemment le gouvernement allemand ?

2017 : le MRAP prolongera ce travail de vigilance, mais consacrera ses efforts à l'élaboration de contre-messages pour lutter contre l'influence des sites conspirationnistes.

« *On nous dit pas tout* ». Affaire Ben Barka, affaire Boulin, violences policières niées, attentat de Karachi... Sous couvert de « sécurité nationale », trop de dossiers sont restés sans conclusion crédible, ni jugement satisfaisant. Mais avec Internet et les réseaux sociaux, il devient bien difficile de se retrancher derrière le secret d'État et on peut se féliciter de la vigilance de journalistes et de médias pour faire éclater la vérité.

Mais avec les sites conspirationnistes, le sketch vire au drame, l'objectif est de décrédibiliser toute information, non pour atteindre plus de vérité, mais pour répandre de fallacieuses interprétations des faits : les réseaux sociaux regorgent de terribles diatribes, de messages haineux en attribuant la responsabilité à de mystérieuses puissances « étrangères » et en incitant à toujours plus de violence aveugle. On connaît bien depuis Ed-

gar Morin la puissance de diffusion et de séduction de la « rumeur ». Ces messages conspirationnistes, entachés de racisme anti-juif ou anti-musulman, sont de plus en plus nombreux sur les réseaux sociaux, parfois très visibles, parfois soigneusement dissimulés. Ils ont un impact fort, surtout sur des jeunes, et peuvent favoriser des phénomènes de radicalisation pouvant aller jusqu'à l'extrême.

Le MRAP s'inquiète de leur diffusion et souhaite les débusquer, mais surtout les contrer. Il n'a pas vocation à argumenter les thèses développées, c'est le rôle des universitaires. Mais les victimes des sites conspirationnistes sont touchés par des raccourcis, des approximations et surtout des images choc contre lesquels il est difficile de lutter par un discours rationnel, quel qu'il soit.

Quels types de réponses à diffuser sur les réseaux sociaux : faisant appel à la sensibilité ? à l'humour ?

Cette production doit être élaborée avec des psy, des universitaires, des graphistes, des réalisateurs... mais aussi avec les diffuseurs comme Youtube : il faut construire des partenariats si l'on veut produire du contre-discours efficace et le diffuser. Il faudra aussi construire un réseau de militants pour les diffuser de façon très diversifiée.

Michèle Fougeron
Secteur Racisme, discriminations, accès aux droits

Rencontre avec MUMIA ABU-JAMAL

9 décembre 1981 - 9 décembre 2015

Il y a très exactement 34 ans, Mumia, grièvement blessé, était arrêté par la police aux premières heures de la matinée

Une délégation française (*) s'est rendue aux Etats-Unis du 9 au 15 novembre. Rythmé par de nombreuses rencontres, ce séjour avait en point d'orgue une visite à Mumia (12 novembre 2015).

Un moment toujours empreint d'émotions fortes et plus encore cette fois en raison de l'état de santé et des images que avions en tête : un homme malade, amaigri et se déplaçant en fauteuil roulant. Entrant dans la salle commune de visite, notre premier regard se porta sur un prisonnier venant à notre rencontre sourire aux lèvres et bras ouverts. C'était bien Mumia ! Séquelle de la maladie, sans dreadslocks et la tête couverte d'un bonnet.

Après les embrassades, nous nous asseyons autour d'une table, la discussion s'engage rapidement, notamment sur sa santé. Mumia se veut rassurant en nous déclarant qu'il va mieux, qu'il a repris un peu de poids et que les soins qui lui sont prodigués depuis son séjour à l'hôpital produisent des effets bénéfiques (eczéma et démangeaisons en régression, taux de diabète stabilisé, tension très surveillée). Son avocat nous avait prévenus, Mumia ne se plaint jamais mais son état reste fragile et sa vie, sans traitement, est toujours en danger.

Mumia nous décrit avec humour ses conditions de détention à l'infirmerie de la prison comme un espace de vie confortable avec pour « luxe » une douche personnelle

et un traitement régulier d'exposition sous lampe solaire pour regagner un peu de vitamines. Il tient à nous relater la gentillesse du personnel médical de l'hôpital qui l'a accueilli et soigné en mai dernier (il était alors au plus mal). Seule ombre à cette ambiance humaine, il était, pieds et mains attachés aux quatre coins de son lit, et plusieurs policiers stationnaient jour et nuit derrière la porte de sa chambre. Il éclate de rire en nous contant cet encadrement ridicule au chevet d'un homme malade. Il en profite pour nous dire sa gratitude envers ceux qui l'ont soutenu durant cette période difficile.

Ensuite s'engage un débat, trois heures durant, entre les deux journalistes (Patrick et Mumia), la seule pause sera la traditionnelle photo souvenir. Sont évoqués notamment : la situation des autres prisonniers atteints, comme lui, du virus de l'hépatite C, la mobilisation militante et le combat judiciaire pour obtenir le traitement permettant d'éradiquer la maladie, l'incarcération de masse aux Etats-Unis, un large tour d'horizon des problèmes du monde et des souffrances imposées aux peuples à l'exemple insupportable de ce que vit le peuple palestinien. Autant de sujets inépuisables dans la bouche de Mumia. Il nous informe s'être remis à l'écriture de son prochain livre consacré à l'impérialisme américain.

Moment toujours émotionnellement dur, cette rencontre chaleureuse et passionnante prend fin. Nous quittons la prison avec un sentiment de responsabilité et solidarité renforcé envers cet homme courageux, toujours debout et vaillant dans

son combat contre la maladie et pour sa libération.

Pour les autres moments forts de notre séjour, nous vous invitons à relire ce que Patrick Le Hyaric écrivait dès son retour dans l'Humanité : <http://ymip.com/zJzYZx>

Autant de rencontres inoubliables avec les militants américains qui donnent à leur pays un visage inhabituel de solidarité et de fraternité humaine.

En marge des réunions militantes et des rendez-vous médiatiques, la délégation française a rencontré le représentant du Consul de France à Philadelphie pour le sensibiliser à la gravité de l'état de santé de Mumia et des prisonniers en Pennsylvanie. Sollicité par Patrick Le Hyaric, le Gouverneur de Pennsylvanie s'est excusé de ne pouvoir recevoir la délégation en raison de son indisponibilité. C'est la première fois que le plus haut dirigeant de Pennsylvanie prend le soin de répondre à ce type de sollicitation. Les 30.000 cartes-pétitions signées par des français à son attention en sont sans doute la raison.

(*) La délégation française : Patrick LE HYARIC, député au Parlement européen / Directeur de l'Humanité
Marie RINGOT, assistante parlementaire de Patrick Le Hyaric
Claude GUILLAUMAUD, association Just Justice / co-animatrice du Collectif français Libérons Mumia, membre du MRAP
Jacky HORTAUT, confédération CGT / co-animateur du Collectif français Libérons Mumia



130 enfants se sont rencontrés en ces mois de novembre- décembre 2015, à la médiathèque G. Sand et au collège Henri Bosco de Vitrolles. Guidés par les militants du MRAP et par leurs professeurs, ils ont participé aux ateliers créatifs du projet : « Histoire de se rencontrer! »

Thématique: décrypter les mécanismes en oeuvre dans les préjugés et stéréotypes qui conduisent au rejet de l'Autre. Faire preuve de vigilance!

Application concrète du concept : réunir, lors de matinées culturelles, des élèves aux profils hétérogènes qui apprennent ainsi à se connaître et s'apprécier au-delà de leurs différences (filles/garçons, âges différents, études diversifiées) : CM2 de l'école Paul Gauguin conduits par Sylvia Kassapian et Franck Nicolas, classes de 6ème du collège Henri Bosco et les pro-

fesseurs de lettres, Delphine Nevière, Sandrine Deluis, Emilie Macé, sans oublier Renaud Maria et les talentueux cuisiniers de 4e SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté). Aide bienvenue: Cyrille Calatayud (médiathèque G. Sand) et Sylvie Dechappes, documentaliste.



Totems « Bonne tête / Sale tête » : surprises!!!

Un outil performant et ludique: l'exposition interactive « Bonne tête Sale tête », créée pour le MRAP par la jeune scénographe Caroline de Pommereau. Elle a permis aux enfants de travailler dans la bonne humeur et de prendre conscience de leur crainte de l'inconnu, des jugements hâtifs, bref des failles parfois inconscientes qui peuvent troubler la convivance.

La suite ? un concours d'écriture sur les thèmes de l'amitié et de la solidarité, au-delà des différences. Le support en est « Le chat et la souris qui devinrent amis », jolie fable de Luis Sepulveda (éd. Métailié) dont le MRAP a fourni une série à l'usage d'enseignants bien impliqués. Jury, remise de récompenses et spectacle au printemps 2016.

Réflexion, créativité, désir d'étonner: un projet « Mieux vivre ensemble » à suivre avec intérêt!

Evelyne Verlaque, MRAP-Vitrolles

Origami « Racisme hors-jeu! »

UN ATELIER FACILE À RÉALISER POUR FAIRE GERMER DE BELLES IDÉES

DURÉE: 30 MINUTES

PUBLIC: À PARTIR DE 9-10 ANS

1. Discussion

Distribuez un autocollant par enfant. Que voyez-vous ? Une fille joue au rugby : pourquoi pas ? Savez-vous ce qu'est un préjugé ? Avez-vous d'autres exemples ? Que signifie « hors-jeu » ? Et « racisme hors-jeu » ? Si vous deviez trouver un autre slogan pour cet autocollant, que diriez-vous ?

Les échanges s'avèrent riches et très diversifiés selon l'âge des enfants et leur expérience personnelle : beaucoup ont déjà entendu un discours respectueux de la diversité et de l'esprit d'équipe, par exemple en clubs de sport.

2. Origami

Chaque enfant crée son origami de maillot sportif dans une feuille de couleur. Proposer un choix parmi lequel des couleurs connotées telle que le rose ou autre ton pastel, de façon à faire remarquer

qui les évite, qui se jette dessus... Revenir sur la notion de stéréotypes et préjugés qui peuvent fonder racisme et discriminations. Décoration : coller l'autocollant sur le maillot en papier ; décorer en utilisant les mots clefs et symboles nés de la discussion. Nous avons tenu cet atelier à plusieurs reprises, au centre social Le Bartas et récemment au collège Henri Bosco de Vitrolles avec des enfants de CM2-6ème. Judith Dessi (MRAP) et Sylvie Deschappes, documentaliste, ont eu le plaisir d'échanges dynamiques qui ont fait émerger les mots : respect, liberté, égalité, amitié, mes droits (au jeu et aux loisirs, cf. article 31 de la CIDE), équipe, arbitre, fair-play, tous unis, et aussi des des-

MATÉRIEL

- Autocollants « Racisme hors-jeu » dessinés gracieusement pour le MRAP-Vitrolles par le plasticien Eric Tournaire.
- Feuilles de couleur format A4.

sins « peace and love ». Une petite fille a parsemé son autocollant de notes de musique dans l'idée que la musique nous relie à l'unisson qui que nous soyons...

Evelyne Verlaque, présidente MRAP-Vitrolles
Photo : Jean-Charles (école Paul Gauguin, Vitrolles)



Photos de groupes dans le hall du collège Henri Bosco, décoré en ateliers d'arts plastiques.



FAMILLES ROMS : Insertion en bonne voie à Dunkerque.



Toute personne a le droit de quitter son pays. C'est l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

« Les Roumains et les Bulgares, et parmi eux de nombreux Roms, bénéficient des droits accordés à l'ensemble des citoyens de l'Union européenne ». En 2011, plusieurs familles venues d'un même coin de Roumanie arrivèrent à Dunkerque. Elles allèrent s'installer sur les pelouses jouxtant la mairie annexe de Petite-Synthe. Ce qui provoqua bien sûr un gros émoi, tant chez certains élus que chez les riverains.

Rapidement sommées de déguerpir, les familles furent alors accueillies par la communauté EMMAUS de Grande-Synthe, laquelle toutefois ne pouvait envisager de conserver indéfiniment des familles avec femmes et nombreux enfants. Alertées, les associations locales de défense des Droits de l'Homme (LDH, MRAP, et SALAM par la suite) se concertèrent avec EMMAUS pour prendre la décision d'escorter les arrivants jusqu'à une friche arborée du Tornegat, propriété de la Communauté Urbaine qui, à terme, devait y aménager une piscine intercommunale. Toute provisoire qu'elle fût, cette solution d'hébergement en retrait des grands axes de circulation, mais proche d'un centre-ville, dura trois années.

Tout ne fut pas facile, on s'en doute. La collectivité (CUD) à aucun moment, on le reconnaît, ne brandit de menaces d'expulsion et apporta progressivement son concours à l'amélioration du séjour des «squatters».

Les associations sont intervenues et ont œuvré au quotidien pour que le campement

soit desservi en eau potable, en électricité et en chauffage. L'Inspection Académique se montra coopérante, en sorte que 80 % des enfants en âge d'aller en classe furent dirigés vers les établissements correspondants à leur âge et à leurs bribes de connaissances en français. Certes, pour assurer les besoins quotidiens des familles, les adultes se livrèrent en ville à une nécessaire et incontournable mendicité. Mais parallèlement, des commerçants, une grande surface, des particuliers et des associations caritatives apportèrent leur contribution aux nécessités basiques du campement, sans omettre les conduites aux douches.

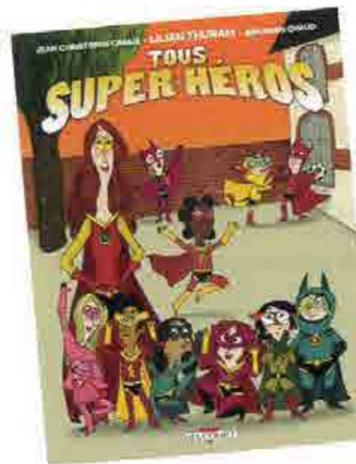
Des rassemblements festifs y furent organisés. Une association d'éducation populaire, «la Ferme aux Anes», mit sur pied les mercredis et samedis des animations pour les enfants. Dans le même temps, autour des associations précitées, une «collectif Roms» vit le jour, regroupant des militants et bénévoles. La question du devenir du campement du Tornegat et de ses occupants fut posée. Les contacts avec le sous-préfet de Dunkerque, qui avait mis en place un «comité de suivi» regroupant tous les acteurs concernés (service de l'Etat, collectivités territoriales et associations), furent alors intensifiés en bonne et due forme, reposant sur quelques principes essentiels : l'emploi, le logement et une scolarisation effective des enfants.

Bien évidemment, l'accès à l'emploi des chefs ou responsables de famille aurait été une gageure en ces temps difficiles si les services de l'Etat n'avaient pas encadré la démarche. La solution préconisée fut donc

d'orienter les demandeurs vers des métiers dits «en tension», notamment dans le créneau de l'économie solidaire : maraîchage aux «jardins de cocagne», fabrication ou restauration de palettes, entretien des espaces verts, etc... Signés courant 2012, 12 contrats permirent à leurs détenteurs d'acquiescer une autonomie financière. Précision : ils furent signés pour une durée de 6 mois, leurs bénéficiaires ayant à faire la preuve d'un engagement sans faille pouvant ensuite faciliter l'accès de ces derniers au secteur marchand. A ce jour, la mendicité a quasiment disparu aux carrefours.

Occuper un emploi permit ensuite aux douze familles de postuler pour un logement locatif auprès des bailleurs sociaux. Progressivement, le relogement des intéressés s'opéra en ville dans des appartements, voire des maisons, moyennant évidemment le règlement d'un loyer. Aussi à partir d'avril 2014, les bénéficiaires de ce processus d'insertion quittèrent au fur et à mesure le campement pour gagner leur nouvel hébergement en dur, abandonnant sur place leurs vieilles caravanes. Conformément aux accords, ces dernières furent détruites et l'ancien terrain fut libéré pour permettre les premiers aménagements pour la piscine intercommunale. Ces familles qui apparaissent bien insérées par le travail, le logement et la scolarisation de leurs enfants, bénéficient d'un accompagnement social opéré par l'AFEJL. Les associations ont pour leur part conservé de nombreux liens et des contacts suivis avec elles. Tout le monde se retrouva pour un rassemblement festif, le 27 juin 2015, à Grande-Synthe.

La fête a permis à tous de se retrouver, de prendre la parole, de se dire où chacun en était. Un grand moment d'amitié et de joie.



TOUS SUPER-HÉROS :

par Lilian Thuram, Jean-Christophe Camus et Benjamin Chaud Préface Lionel Messi

Ils sont dix enfants. Dix élèves en classe. Plus ou moins concentrés et attentifs, ils préfèrent bien sûr s'amuser et chahuter ensemble dans la cour de récréation. Cependant, lorsque leur maîtresse les invite à participer au « Jeu du royaume », elle recueille leur adhésion unanime et enthousiaste : chacun est prêt à investir son rôle !

Lilian Thuram

est né en 1972 en Guadeloupe.

Après sa prestigieuse carrière de footballeur international, champion du monde en 1998, champion d'Europe en 2000, vice-champion du monde en 2006, ainsi que de nombreux titres en club et détenteur du record de sélections en Équipe de France masculine, il a choisi de se consacrer exclusivement à la fondation *Éducation contre le racisme* qu'il a créée en 2008. Pour elle, il parcourt le monde entier en porte-parole infatigable et incarné.

Il est l'auteur de *Mes Étoiles noires*, de *Lucy à Barack Obama* (Éditions Philippe Rey, 2010 et Points-Seuil, 2011, traduit en italien, portugais, espagnol et suédois), de *Manifeste pour l'égalité* (Éditions Autrement, 2012 et J'ai Lu, 2014) et de la bande dessinée *Notre histoire* (Delcourt, tome 1, 2014.)

Jean-Christophe Camus

est né en 1962 à Paris

Co-fondateur et dirigeant de l'agence graphique *Trait pour Trait*, il est également scénariste de bande dessinée : *Negrinha* avec Olivier Tallec (Gallimard) et *Fratrinités* avec Rosanas et Munoz (Delcourt). Il a déjà co-écrit avec Lilian Thuram le scénario de *Notre Histoire* (Delcourt, 2014) dont le second volet paraîtra à la rentrée 2016.

Benjamin Chaud

est né en 1975 à Briançon.

C'est l'une des stars actuelles de l'illustration jeunesse. Il a collaboré à une cinquantaine d'ouvrages parmi lesquels les séries à succès *Pomelo* et *La Fée Coquille* (Albin Michel Jeunesse) ou bien encore *Les Histoires d'Ours* (Hélium Éditions). *Tous super-héros* est son premier livre de bande dessinée.

Qui a tué Ali Ziri ? Projection-débat

Le 14 octobre dernier, le MRAP, représenté par Bernadette Hétier et Pierre Mairat, est intervenu lors de la projection-débat du film «Qui a tué Ali Ziri».



Ali Ziri est mort au cours d'une interpellation policière musclée en juin 2009 et à ce jour, malgré la mobilisation importante de la famille, des amis, des associations de soutien, aucun acte judiciaire depuis 5 ans n'a été mené pour satisfaire le nécessaire besoin de justice et vérité. Cette mort violente s'inscrit dans une longue histoire de violences policières à l'encontre de certaines catégories de citoyens sur le territoire français à raison

de la couleur de leur peau et/ou de leurs origines ethniques. Nous savons qu'il est 17 fois plus probable d'être interpellé lorsque l'on est «noir» et/ou d'«origine arabe», ou faisant partie d'une «minorité visible». Comment alors s'étonner des cas récurrents de violences policières ! Plus grave encore est le rôle de la justice, qui au lieu d'instruire en toute transparence ces faits de violences, préfère

couvrir les violences des policiers qui, comme principale ligne de défense poursuivent leurs propres victimes pour outrage et/ou rébellion. Il en résulte beaucoup de désarroi et de crispation pour les proches et plus généralement pour tous ceux qui luttent contre les racismes et discriminations. Cette «Non-justice» fait écho à l'immense sentiment d'injustice et de colère ressenti dans les quartiers populaires.



Garance Le Caisne, **Opération César :** au cœur de la machine de mort syrienne. Paris, Stock, 2015

« César » est le pseudonyme d'un ancien photographe militaire de Damas, faisant partie d'une équipe chargée de photographier les cadavres de détenus morts en centres de détention. Pendant deux années, il a risqué sa vie en transmettant à l'opposition au régime de Bachar al-Asad ces images, qui sont autant de preuves de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et qui seront, un jour ou l'autre, présentées à une juridiction internationale. Le dossier comprend 45 000 photos, parmi lesquelles 26 948 clichés représentant les cadavres de 6786 détenus, emprisonnés

dans 24 centres de détention localisés à Damas. Certains clichés ont été exposés en différents endroits dont le Parlement européen en juillet dernier. Garance Le Caisne n'a pas voulu montrer ces images, elle s'est attachée à décrire « la machine de mort syrienne » : elle a mené des entretiens avec César, avec ceux qui ont contribué à sortir de Syrie et à faire connaître les clichés, avec d'anciens détenus et des personnes qui ont reconnu leurs proches parmi les corps torturés. Le livre rapporte aussi les difficultés à entamer des procédures judiciaires. Mais le dossier est prêt.

Deux films récents permettent un débat intéressant.



Fatima de Philippe Faucon, qui a reçu un très bon accueil dans la presse, donne à voir, à partir d'une expérience vécue, relatée dans deux livres, le quotidien d'une famille émigrée. Le débat est riche avec des jeunes comme avec les adultes.

L'auteure est disponible pour participer à des débats.

Synopsis : Fatima vit seule avec ses deux filles : Squad, 15 ans, adolescente en révolte, et Nesrine, 18 ans, qui commence des études de médecine. Fatima maîtrise mal le français et le vit comme une frustration dans ses rapports quotidiens avec ses filles. Toutes deux sont sa fierté, son moteur, son inquiétude aussi. Afin de leur offrir le meilleur avenir possible, Fatima travaille comme femme de ménage avec des horaires décalés. Un jour, elle chute dans un escalier. En arrêt de travail, Fatima se met à écrire en arabe ce qu'il ne lui a pas été possible de dire jusque-là en français à ses filles.

Un toit sur la tête, un documentaire d'Olivier Cousin : l'histoire d'un collectif toulousain au service de l'hébergement d'urgence, qui s'est constitué à l'initiative de travailleurs sociaux du 115 qui ne supportaient plus de répondre négativement à 95% des appels et de laisser à la rue ces personnes dont beaucoup d'enfants.

Il s'est élargi et avec l'aide de nombreux bénévoles, ils se sont mobilisés pour apporter des solutions concrètes aux laissés pour compte, mettant en place des solutions alternatives d'hébergement, puis interpellant l'Etat pour les faire reconnaître.

Depuis 3 ans, le collectif héberge des familles dans un grand bâtiment inoccupé, propriété de l'Etat qui l'a assigné en justice.

Tous vivent dans l'attente d'une expulsion, avec la ferme volonté de poursuivre leur combat.

Le réalisateur est prêt à animer des séances.



Déjouer les discriminations, dès la petite enfance

Par Hélène Bonis, éditrice.

Namita est une enfant qui aspire à rêver et à jouer. Mais elle est née fille. Et dans sa famille, cela signifie qu'elle va devoir assumer une charge de travail au sein du foyer comme à l'extérieur. Quelle que soit sa demande (dormir, manger, jouer avec les autres enfants, aller à l'école), Namita est contrainte de rester dans son foyer et ne reçoit pas d'éducation : cela se traduit par un déni de ses besoins et de ses droits fondamentaux, par des abus domestiques, par la préférence accordée à ses frères, une nourriture moins abondante, un accès limité à l'éducation et pour finir... par la demande d'un mariage précoce.

Ce livre m'a beaucoup touchée et j'ose espérer que sa publication pourra insuffler l'idée majeure que les sociétés ont économiquement beaucoup à gagner à l'éducation des filles.

Force est de constater qu'en dépit de l'accroissement des textes légaux dans le monde, on trouve majoritairement des filles parmi les enfants exploités. Comme dans l'histoire de Namita, c'est souvent de manière non intentionnelle que les femmes entretiennent et génèrent des discriminations et risquent alors de provoquer des phénomènes d'exclusion de leurs propres filles. Sans accès à l'éducation, les fillettes se voient spoliées du savoir et des compétences nécessaires pour faire évoluer leur statut. Elles ont tendance à vivre dans la pauvreté par manque d'opportunité économique ou d'illettrisme. Les hommes traditionnellement contrôlent les richesses et ont accès au patrimoine, et aux héritages.

L'histoire de Namita invite à un autre mode de pensée : agir contre des pratiques de discriminations souvent inconscientes et renforcer, dès le plus jeune âge, l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons.

Pour toute souscription de ce livre, à paraître en 2016, chèque à libeller à l'ordre de l'association 'Graine de sable' et à adresser :
15, rue Paradis - 04300 Forcalquier
19,50 euros par livre-cd (frais d'envoi de 5,20 euros) -
Facture sur simple demande.